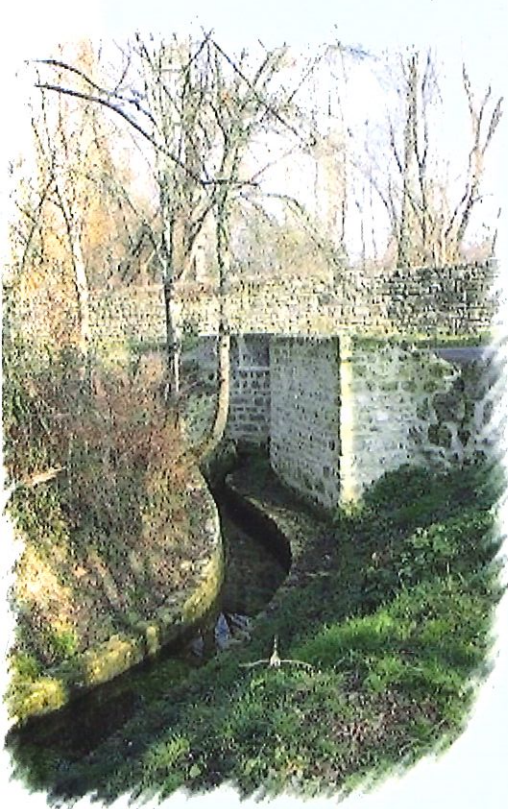




# BUSSAC Info

N°125 - Mai • Juin • Juillet • Août 2016



ARTISANS - COMMERCIANTS

**CHARLOTT'LINGERIE**

Chantal CHABOT  
32 chemin des Chaumes  
06 75 88 84 10 - 05 46 95 35 07  
chabot.chantal17@orange.fr

**ELECTRICITE**

BETIN Electricité  
126, route de Chez tessier  
06 11 01 27 49  
johan.betin@orange.fr

**ELECTRICITE**

SARL Michel SARDAIN  
25 chemin des Deaux  
05 46 93 26 53

**ELECTRICITE**

Stéphane GABRIALT  
38 chemin de Choisy  
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72  
Fax 05 46 74 23 85  
sgabriault@gmail.com

**Florence COUTIN**

Agent Immobilier indépendant  
Achat Vente Estimation  
06 75 06 58 21  
florence.coutin@iadfrance.fr

**FROMAGERIE JACQUES**

Marchés de Saintes,  
St Jean d'Angely et Jonzac  
Plateaux sur commande  
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

**FROMAGERIE FINE**

**Fromages affinés  
Spécialités - Crèmerie**

Sandrine & Régis MOREAU  
Marchés de Saintes les mardi,  
mercredi, vendredi et samedi. Cozes le  
mercredi  
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99  
moreauieg@orange.fr

**JULIEN BROCANTE**

JULIEN TABAUD  
Débarras Maison /  
Atelier/Grenier/Grange  
06 78 79 85 62  
tejetv@gmail.com

**KISIKOL STICKERS**

Fabriqué en France  
Jean BARBOT  
VRP exclusif  
06 19 28 64 16  
jbarbot@ksimport.fr

**MACONNERIE  
RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN  
16 chemin de la Mare de l'Abbaye  
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

**MEUBLES ANCIENS**

Laurent COUTIN  
achat et vente meubles anciens  
11 chemin des Chagnauds  
06 72 96 23 67

**M.S.M  
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien int/ext, petite maçonnerie,  
carrelage,  
peinture, placo, nettoyage, toitures,  
façades, jardins...  
06 63 45 50 74

**PARTYLITE**

conseillère  
Sylvie BILLAUD  
183 route du val de charente  
06 16 93 57 72

**PEINTURE**

David MARQUISAUD  
11 chemin de la Grand'Porte  
05 46 92 06 65

**PLOMBERIE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE**

Kévin BRUNETEAU  
7b chemin des Chagnauds  
Les Ablains  
06 67 98 73 33  
kevbruneteau17@hotmail.fr

**PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
COUVERTURE-ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS  
Artisan Dépanneur  
Les Mailleaux  
05 46 74 50 65

**SCIERIE**

BRUNETEAU  
Vente de bois de charpente  
Sciage à l'heure  
150 route de Beauchail  
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

**VENTE DE MIEL**

Jean-Louis RENARD  
APICULTEUR  
10 chemin du Vieux Bourg  
0546747912- 0607481625

**VENTE DE VETEMENTS**

vêtements à domicile  
homme, femme, enfant  
Sophie COURBARON  
15 allée des chaumes  
06 16 15 43 05

**VIVAL**

Paul BELLAND  
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30  
sauf mercredi  
dimanche et jours fériés 8h/12h30  
05 46 92 56 16

# SOMMAIRE

**BUSSAC INFO**

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

**N° 125**

**Mai-Juin-Juillet-Août 2016**

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson  
C. Faveau - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,  
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre  
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -  
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

### **Informations municipales**

- Page 4 Conseil municipal du 23/05/2016
- Page 7 Conseil municipal du 20/07/2016

### **Informations locales**

- Page 10 Etat civil
- Page 11 Informations locales
- Page 13 Vie paroissiale
- Page 14 Infos CDA - Bibli
- Page 16 Ca s'est passé à Bussac
- Pages 22/23 Pages centrales  
LA RENTREE
- Page 24 CCAS
- Page 29 Le point sur les travaux
- Page 32 Nouvelles de l'école
- Page 36 Accueil Péri scolaire

### **Foyer rural**

- Page 37 Le mot de la Présidente
- Page 39 Activités des sections
- Page 43 Revue de presse

## **MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE**

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

**Tél** 05 46 93 11 11

**Fax** 05 46 93 92 32

**E mail** mairie@bussac-sur-charente.com

**Ouverture au public** Le lundi 09h00 à 12h00

Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

## DATES A RETENIR ...

### ➤OCTOBRE

9: Vide Dressing organisé par la section Jumelage de 10h à 18h

### ➤NOVEMBRE

05: Loto à 19h salle municipale, organisé par la pétanque

11: Repas de Aînés organisé par le CCAS et la commune

19: Soirée musicale à 20h30 organisée par la section jumelage

20: Marché de l'Avent organisé par le foyer rural de 10h à 18h

27: Bourse aux jouets organisée par l'association « nounous et bout'choux » de 10h à 18h

### ➤DECEMBRE

17 : Tournoi de tennis de table à 14h salle municipale

### ➤FEVRIER

5 : Loto organisé par la section jumelage à 14H salle municipale

**ELECTIONS  
PRESIDENTIELLES  
23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

## COIN INTERNET



**ADSL à Bussac**

**N° Azur : 0810170017**

[www.17-numerique.fr](http://www.17-numerique.fr)

**et en fin d'année,**

**la FIBRE à Bussac pour tous...**

*Pour recevoir des infos de la mairie,  
n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au  
secrétariat :*

**[mairie@bussac-sur-charente.com](mailto:mairie@bussac-sur-charente.com)**

**Les adresses à retenir pour cette édition...**

**Recensement**

**[www.defense.gouv.fr/idc](http://www.defense.gouv.fr/idc)**

**Allo'Buss**

**[www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)**

**Info CDA**

**[accueil@agglo-saintes.fr](mailto:accueil@agglo-saintes.fr)**

**Abbaye aux dames :Musicaventure**

**[www.musicaventure.org](http://www.musicaventure.org)**

**En savoir plus sur le diabète**

**[www.ameli-sophia.fr](http://www.ameli-sophia.fr)**

**ELECTIONS  
LEGISLATIVES  
11 ET 18 JUIN 2017**

## PLACE DES CHAUMES :

*Le jeudi de 17 heures à 20 heures 30*

**TITIPIZZ**

**PIZZA AU FEU DE BOIS [www.titipizz.fr](http://www.titipizz.fr)**

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

## Editorial

C'est la rentrée !

L'été a été marqué par des évènements tragiques, et chaque citoyen de ce pays doit se sentir concerné et être acteur de sa sécurité.

Les services de l'Etat nous demandent de faire preuve de vigilance lors de chaque évènement festif bien sûr, mais aussi au quotidien, en travaillant avec les forces de police et gendarmerie.

Il faut résister à toute tentative de stigmatisation des uns ou des autres, garder notre sang froid, et œuvrer à l'éducation des jeunes en se rappelant du passé et en pensant à l'avenir.

Les élus du conseil municipal sont bien sûr attentifs à ces préoccupations, notamment en ce qui concerne l'accès à l'école et à ses abords.

Les enseignants sont aussi mobilisés pour éduquer les jeunes dans les écoles à la citoyenneté, à la laïcité, au respect et à la tolérance, et ils doivent pouvoir s'appuyer sur les parents sans qui rien ne sera possible.

Nous devons collectivement défendre les valeurs de la République et les transmettre à la jeunesse, si nous voulons que la démocratie persiste dans notre pays et plus généralement en Europe et dans le monde.

Aussi, comme chaque année qui précède des élections, présidentielle d'abord en avril et mai puis législative en juin, je me permets de rappeler que l'inscription sur les listes électorales est un acte citoyen volontaire.

Pour les nouveaux habitants de la commune, il faut venir s'inscrire en mairie pour voter à Bussac à moins de vouloir voter encore à son ancienne adresse sous réserve que la commune ne vous ait pas radié des listes au moment de votre départ.

Bonne rentrée à tous ! et surtout aux enfants !

Christophe Dourthe

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

## 1- Décisions modificatives

### ● *Modification du vote des crédits pour la subvention de la Commune au CCAS*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est produite au moment du vote du budget. Il était en effet prévu d'allouer une subvention de 4 500 € au CCAS et il a été inscrit la somme de 3 500 €. Afin que les budgets de la Commune et du CCAS soient concordants, il convient de procéder à la mise à jour de l'écriture sur le budget de la Commune de la manière suivante :

C/657362 + 1 000 €

C/022 - 1 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

### ● *SDEER : travaux de génie civil*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux de Génie Civil réalisés à la Rétorie, au Petit Jarry et à Jarry de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534 39 255,24 €

R. C/16876 39 255,24 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

## 2- PLU : adoption de la nouvelle présentation du règlement d'urbanisme

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR permet pour les communes en cours de révision de leur PLU de choisir entre le maintien de l'ancienne présentation ou la nouvelle présentation pour le règlement d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de prescrire la révision du PLU en précisant les modalités de la concertation lors de la séance du 5 juin 2012, que le débat sur le PADD a eu lieu lors de la séance 23 novembre 2015 et que la prochaine étape est l'arrêt du projet de PLU. La commune a la possibilité d'intégrer la réforme sur le contenu du règlement du PLU entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016. En effet, le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 en modernisant le contenu du règlement offre cette possibilité, pour les collectivités ayant décidé d'engager des procédures d'élaboration ou de révision de PLU avant le 1er janvier 2016, d'opter pour cette réforme.

Cette réforme répond à un besoin de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle. Elle réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs structurants auxquels doit répondre le PLU. L'innovation majeure est de poser les principes d'un urbanisme de projet permettant à la règle de s'adapter au projet en fonction des résultats attendus de l'opération. Les règles générales prévues au PLU ne pourront être complétées de règles alternatives qu'en permettant une application circonstanciée à des conditions locales particulières.

Une délibération est à prendre pour acter le choix

d'intégrer cette réforme, et au plus tard au stade de l'arrêt du projet de PLU.

La commission d'urbanisme qui travaille sur le dossier a préféré adopter la nouvelle présentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'élaborer les pièces réglementaires du PLU sur la base des dispositions entrées en vigueur au 1er janvier 2016 conformément au VI° de l'article 12 du Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.

## 3- PLU : bilan de la concertation

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- information sur le projet dans le journal municipal
- mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- réunion (s) publique(s)
- Ateliers citoyens, etc..

Le bilan de cette concertation fait apparaître les remarques suivantes :

Cf : documents en annexe du Bureau d'étude.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-6 ;

Vu la délibération en date du 5 juin 2012 prescrivant la révision du PLU et engageant la concertation ;

Vu le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure de révision du PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Charente Maritime.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

## 4- Arrêt du PLU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de P.L.U. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 5 juin 2012 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable prévu par l'article L.153-12 en date du 22 novembre 2015

VU la délibération en date du 23 mai 2016 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du P.L.U.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.153-16. et R.153.3

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;  
Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré,

- Arrête le projet de P.L.U. de la commune de Bussac sur Charente tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

\* à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U.

\* à l'INAO conformément à l'article R.153-6

\* à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers conformément à l'article L.112.1.1 du code rural et de la pêche maritime.

\* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de Charente Maritime, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'État.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.153.3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

#### 5- Legs Couprie

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2016, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Camille CARTIER née le 21 janvier 1997 pour recevoir le dit legs.

#### 6- Indemnité forfaitaire allouée à la Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil que la secrétaire de mairie bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour 2016 de verser une indemnité de 2 674,85 € pour un temps de travail de 35/35ème.

Pour 2016 le montant de l'indemnité est égal à 2 674,85 X 33/35 ème = 2 522 €

Le Conseil accepte le versement de cette indemnité.

#### 7- CDA de Saintes : avis sur l'adjonction de la compétence facultative "communications électroniques" dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.1425-1, L. 5211-5, L.

5211-10, L.5211-17 et L. 5211-20,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral 15-116 DRCTE-B2 du 14 janvier 2015,

Vu la délibération n°2016-12 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2016, relative à l'adjonction aux statuts de la compétence facultative « Communications électroniques » dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN)  
Considérant que le Département a adopté, lors de la séance du 25 juin 2015, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN),

Considérant que le SDAN est un outil de cadrage de la coordination et de la mise en œuvre d'une ambition en matière de couverture Très Haut Débit de la Charente Maritime,

Considérant qu'il fixe les conditions de construction d'un réseau très haut débit amené à remplacer à terme le réseau téléphonique dont l'État souhaite programmer la disparition,

Considérant que l'ambition départementale est de :

Favoriser la cohérence des actions à mener par les différents acteurs (publics et privés) présents sur le territoire, en définissant des objectifs partagés,

Inciter les opérateurs à accélérer le déploiement de leurs offres de desserte et de service très haut débit,

Considérant que pour atteindre ces objectifs, le programme d'investissement est estimé à 460M€,

Considérant que pour se faire, le Département mène un travail collaboratif avec les intercommunalités afin de déterminer conjointement le projet d'aménagement numérique à mener sur initiative publique,

Ainsi, les Intercommunalités sont invitées à répondre à un appel à co-investir aux côtés du Département afin de réaliser le réseau public très haut débit de la Charente-Maritime,

Dès confirmation des financements attendus, le Département prévoit de rencontrer les Intercommunalités de manière à présenter l'avancement du projet et valider avec elles les zones d'intervention publique et le montant de leur participation,

Considérant que cette association entre Département et Intercommunalités est formalisée par la signature de conventions qui définissent les modalités de participation financière de chaque partie et qui implique les intercommunalités sur les aspects techniques,

Considérant que le pré-requis à ce travail collaboratif et au cofinancement est que la Communauté d'Agglomération de Saintes dispose de la compétence prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « établissement et exploitation d'un réseau de communications électroniques »,

Considérant que les statuts actuels ne prévoient pas cette compétence facultative et, qu'il convient en conséquence de modifier les statuts,

Considérant que le Conseil Communautaire de la

Communauté d'Agglomération de Saintes, dans sa séance du 5 avril 2016, a délibéré pour l'adjonction, au sein des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes, d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département, en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales »

Considérant que pour être effective, la modification statutaire doit être approuvée par une majorité de conseils municipaux dans les termes arrêtés à l'article L. 5211-20 : « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Considérant que « la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés. »

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes par l'adjonction d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département », en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ».

- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération.

#### 8- Remboursement de frais à une élue

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'ayant pas de carte client pour le carburant à la station Hyper U à Saintes, Mme BRIAND, Maire-Adjoint, a bien voulu régler la fourniture de carburant pour un montant de 59,34 €. Il convient donc de reverser cette somme à Mme BRIAND. Le Conseil municipal accepte au vu du ticket de caisse.

#### 9- Vente de terre végétale : tarifs.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il arrive parfois que, suite à la réalisation de travaux par les employés communaux, il y ait un excédent de terre végétale qui se trouve entreposée au dépôt. Il est donc possible d'en vendre quelques mètres cubes. Le Conseil décide de fixer le tarif à 10 € le m<sup>3</sup> non livré et 15 € le m<sup>3</sup> livré.

#### 10- Tarifs fête de l'été

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un acte constitutif de la régie de recettes appelée « Vente de boissons » a été établi le 11 Juin 2015.

Les régisseurs sont M. Alain DESTREGUIL et Mme Joëlle OBLE.

Afin de pouvoir utiliser la licence IV acquise en début d'année, il propose d'appliquer les tarifs suivants pour la Fête de l'Été 2016 :

Verre de vin : 1,00 €

Bouteille d'eau : 1,00 €

Canette (oasis, orangina, bière, coca) : 1,50 €

Pression : 2,00 €

Carafe de vin : 4,00 €

A cela s'ajoutera la vente de « barbabapa » à 1,50 € pièce

Le Conseil accepte ces propositions.

#### 11- Acquisition d'une parcelle à l'Étang de pêche

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'AAPPMA a proposé à la Commune la cession d'une partie des terrains qui compose la propriété appelée "Étang de pêche". Il s'agit des parcelles cadastrées section AB n°584 pour 1a08ca, n°585 pour 1a36ca et n°586 pour 48 ca, le tout pour un euro symbolique. Le Conseil municipal accepte cette proposition et installera sur ces parcelles les équipements et le parking. Il autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

#### 12- Déclassement d'une voie communale

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre d'un aménagement du carrefour "Chemin des Mailleaux/RD 114", il est nécessaire de procéder à un échange de terrain avec M. et Mme DERENTY. M. DERENTY cédera à la Commune les parcelles cadastrées AD n°525,527 et 546. En contre partie la Commune cédera la partie correspondante de la voie communale n°41 dite Chemin des Mailleaux. Pour cela il convient, dans un premier temps de déclasser cette partie (cf plan en annexe) de la voie communale. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

#### 13- Subvention au collège Agrippa d'Aubigné

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a pour habitude depuis quelques années d'allouer une subvention au collège A. d'Aubigné afin de participer aux activités proposées aux élèves. Il propose au Conseil municipal d'allouer 500 € à cet établissement pour l'année 2016. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/6574 + 500 €

C/022 - 500 €

#### 14- Questions diverses

##### a) Aménagement du Parking de l'Église

Suite à l'aménagement du parking de l'église, le Maire propose la mise en place de 2 ou 3 projecteurs pour



l'éclairage de la façade de l'église. Le Conseil municipal accepte cette proposition, sachant que le SDEER prend la moitié de la dépense à sa charge.

*b) Site internet de la Commune*

La commission communication a reçu une association Saintaise à but non lucratif «T3A» et travaillant principalement pour des associations ou collectivités, qui propose un devis de 1 920 € pour la création d'un site «responsive», c'est-à-dire qui s'adapte

automatiquement à tous les moyens de communication (PC, tablette, portable...). Une formation de 3h00 est également incluse dans ce prix, pour être dispensée à des élus ou salariés de la commune afin d'en effectuer seuls la mise à jour pour l'avenir. Un coût de 150 € par an est également à prévoir pour l'hébergement et la maintenance du site. Le Conseil municipal émet un avis favorable si une autre étude actuellement en cours n'est pas plus avantageuse.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

### 1- Subvention Foyer Rural

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Foyer Rural a bien voulu venir en aide à la Commune lors de différentes manifestations (course cycliste, fête de l'été et jeux intervillage). Il propose au Conseil municipal une subvention exceptionnelle de 574 € inscrite de la manière suivante :

C/6574 + 574 €  
C/022 - 574 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

### 2- Subvention APE Bussac/St Vaize

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'aide apportée par l'APE Bussac/St Vaize lors de la Fête de l'Été 2016. Les boissons servies lors de la Fête de l'Été ont été achetées par l'APE, il convient donc de les rembourser. M. le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 285 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/6574 + 285 €  
C/022 - 285 €

### 3- Amortissement de la Licence IV

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses liées à l'acquisition de la Licence IV ont été imputées au compte 2051 et que ce compte est soumis à amortissement. Il propose donc au Conseil municipal de fixer la durée de cet amortissement à 2 ans et de fixer à 2016 la 1<sup>ère</sup> année d'amortissement.

Le Conseil municipal accepte ces propositions et décide l'inscription de l'opération d'ordre de la manière suivante :

D. C/6811-042 + 5 446,60 €  
R. C/2805-040 + 5 446,60 €  
D. C/023 - 5 446,60 €  
R. C/021 - 5 446,60 €

### 4- Déplacement d'une voie communale par échange avec des parcelles privées aux Mailleaux

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un administré qui souhaiterait dévier l'emprise de la voie communale existante qui jouxte sa propriété. Il propose de ce fait d'échanger ses parcelles cadastrées section AD N°525 d'une superficie de 89 m<sup>2</sup> et AD 527 d'une superficie de 44m<sup>2</sup> avec la partie correspondante de la voie communale 41 dite "Chemin des Mailleaux (cf plans en annexe). Le Conseil municipal, considérant que le déclassement de la partie de la voie communale n°41 a été approuvé par délibération en

date du 23 mai 2016, que cet échange permettra d'améliorer la sécurité, accepte cette proposition, sachant que l'administré réglera les frais de bornage et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

### 5- Aménagement de sécurité sur la RD 114 : convention avec le Conseil départemental

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en place de 2 écluses doubles dans le cadre d'un projet d'aménagement de sécurité définitif de la traverse sur la RD 114. Ces travaux d'un montant HT de 4 000,00 € seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale avec une participation financière communale de 40 %. Une convention devra être établie entre la Commune et le Conseil départemental. Le Conseil municipal sollicite la rédaction de la convention auprès des services du département et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

### 6- Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics(PAVE)

Le Maire présente au Conseil municipal le diagnostic "Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics" élaboré par le Syndicat des la Voirie. Il précise que la commission voirie a analysé ce document et a établi un ordre de priorité dans les travaux à prévoir. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager les demandes nécessaires auprès du Syndicat de la voirie pour obtenir des propositions de solutions et leur estimation financière pour la poursuite du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

### 7- Travaux au Groupe scolaire : demande de subvention auprès du Conseil départemental

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la verrière et les rehausses qui composent une partie du toit du groupe scolaire sont endommagés et que suite aux travaux de raccordement à l'assainissement collectif le couloir de l'école a lui aussi été endommagé. Il présente au Conseil municipal les devis reçus pour la verrière et les rehausses ainsi que pour le carrelage du couloir. Le Conseil municipal retient la proposition de la Miroiterie Saintaise pour un montant total de 9 304,37 € TTC pour la verrière et les rehausses et celui de l'entreprise Pérochain pour un montant total de 7 786,88 € TTC pour le revêtement carrelage du couloir. Il propose au Conseil municipal de solliciter, au titre

des grosses réparations aux locaux scolaires, une aide financière du Conseil Départemental. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à transmettre le dossier correspondant.

**8- Formation des agents communaux : prise en charge des frais de repas et de déplacement**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de rembourser les frais de restauration et déplacement aux agents communaux qui bénéficient de formations. Le Conseil municipal opte pour le remboursement des frais réels, au vu des justificatifs à produire.

**9- Renouvellement d'adhésion à la charte Natura 2000**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 13 décembre 2010 concernant l'adhésion à la charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans. Cette adhésion étant arrivée à son terme il convient de la renouveler. Il rappelle qu'une partie du territoire de la commune est inscrit dans le périmètre de Natura 2000. Il donne connaissance de la fiche A5 « sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel remarquable » qui a pour but de sensibiliser les habitants et les usagers au caractère remarquable et fragile de cet espace et des espèces qu'il héberge encore et de contribuer à une meilleure préservation du site et de la fiche A6 « entretien des bords de routes et de chemins » qui a pour but de pratiquer un entretien de ces espaces en prenant en compte la préservation des espèces qui y vivent. Le Conseil municipal souhaitant sensibiliser les habitants et les usagers au caractère remarquable et fragile de la faune et de la flore prend acte des termes de la dite convention et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents de renouvellement d'engagement de la commune à cette charte.

**10- CDA de Saintes : avis sur l'adjonction de la compétence facultative "communications électroniques" dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN).**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/05/07 du 23 mai 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.1425-1, L. 5211-5, L. 5211-10, L.5211-17 et L. 5211-20,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral 15-116 DRCTE-B2 du 14 janvier 2015,

Vu la délibération n°2016-12 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2016, relative à l'adjonction aux statuts de la compétence facultative « Communications électroniques » dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) Considérant que le Département a adopté, lors de la séance du 25 juin 2015, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN),

Considérant que le SDAN est un outil de cadrage de la coordination et de la mise en œuvre d'une ambition en matière de couverture Très Haut Débit de la Charente Maritime,

Considérant qu'il fixe les conditions de construction d'un réseau très haut débit amené à remplacer à terme le réseau téléphonique dont l'État souhaite programmer la disparition,

Considérant que l'ambition départementale est de :

Favoriser la cohérence des actions à mener par les différents acteurs (publics et privés) présents sur le territoire, en définissant des objectifs partagés,

Inciter les opérateurs à accélérer le déploiement de leurs offres de desserte et de service très haut débit,

Considérant que pour atteindre ces objectifs, le programme d'investissement est estimé à 460M€,

Considérant que pour se faire, le Département mène un travail collaboratif avec les intercommunalités afin de déterminer conjointement le projet d'aménagement numérique à mener sur initiative publique,

Ainsi, les Intercommunalités sont invitées à répondre à un appel à co-investir aux côtés du Département afin de réaliser le réseau public très haut débit de la Charente-Maritime,

Dès confirmation des financements attendus, le Département prévoit de rencontrer les Intercommunalités de manière à présenter l'avancement du projet et valider avec elles les zones d'intervention publique et le montant de leur participation,

Considérant que cette association entre Département et Intercommunalités est formalisée par la signature de conventions qui définissent les modalités de participation financière de chaque partie et qui implique les intercommunalités sur les aspects techniques,

Considérant que le pré-requis à ce travail collaboratif et au cofinancement est que la Communauté d'Agglomération de Saintes dispose de la compétence prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « établissement et exploitation d'un réseau de communications électroniques »,

Considérant que les statuts actuels ne prévoient pas cette compétence facultative et, qu'il convient en conséquence de modifier les statuts,

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, dans sa séance du 5 avril 2016, a délibéré pour l'adjonction, au sein des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes, d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département, en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales »

Considérant que pour être effective, la modification statutaire doit être approuvée par une majorité de conseils municipaux dans les termes arrêtés à l'article L. 5211-20 : « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement

public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Considérant que « la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'État dans le ou les départements intéressés. »

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes par l'adjonction d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) COMMUNICATIONS

## ELECTRONIQUES

Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département », en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ».

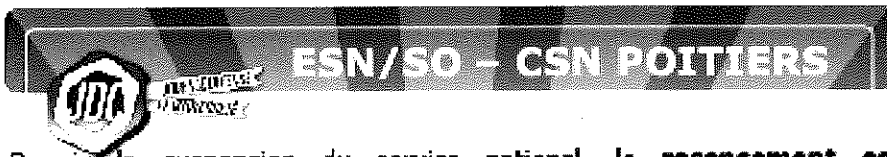
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération.

### 11- Questions diverses

a) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité pour accueillir un stagiaire devant effectuer une période de 15 jours en entreprise. Il sera présent au sein des services techniques du 25 juillet au 5 août.

b) Mme DURAND, Maire-Adjoint, présente les projets « Ville dans ma poche » et « Hot-spot Wifi » initiés par la Commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

## RECENSEMENT



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyennete](http://www.service-public.fr/papiers-citoyennete) puis « recensement, JDC et service national ».

L'**attestation de recensement** délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est **obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état**.

**RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



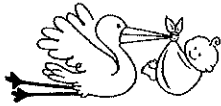
**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**  
[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Téléphone**  
**05.49.00.24.69**

**Courrier**  
Centre Du Service National De Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX

# Etat civil



## Naissances

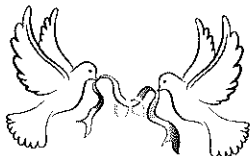
*Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :*

- Éva CHENNEVIÈRE née le 24 juillet 2016 fille de M. et Mme Matthieu CHENNEVIÈRE
- Jules GAUTREAU MÈGE né le 1er août 2016 fils de M. Stéphane GAUTREAU et Mme Vanessa MÈGE
- Raphaël BRIZARD MANUS né le 14 août 2016 fils de M. Matthieu BRIZARD et Mme Chrystèle MANUS



Nous remercions tous les Bussacais et Bussacaises pour leurs félicitations et leurs marques de sympathie lors de la naissance de notre fils Jules le 04 juin 2016.

Aline, Paul et Chloé  
Vival Bussac-sur-Charente



## Mariage

*Bussac-Info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :*

- Rebecca GOULD et Pierre-Bastien MONTIGNY qui se sont unis le 11 juillet 2016
- Sacha MOREAU et Callum HENSHALL qui se sont unis le 11 juillet 2016



## Décès

*Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :*

- Odette CORNU épouse TEISSEIRE décédée le 14 mai 2016
- Louise JARRY veuve BINDER décédée le 19 juillet 2016

## INFOS LOCALES

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES JUSQU AU 31/12/2016

Afin de pouvoir voter en 2017 à Bussac, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune.

**Pour les jeunes de moins de 18 ans :** l'inscription est automatique, toutefois ils sont invités à se rendre en mairie pour se faire confirmer leur inscription.

**Pour les nouveaux habitants de la commune :** l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire : il faut vous rendre à la Mairie, muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**Elections présidentielles : les 23 avril et 7 mai**  
Elections législatives : les 11 et 18 juin

### Dissolution du comité des fêtes de Bussac

Le comité des fêtes est une association qui existait depuis 1960, et qui avait été « mise en veille » depuis la création du foyer rural.

Lors de l'assemblée générale du 25 juillet, les membres de cette association ont décidé de la cessation de leurs activités, de la dissolution de l'association et de verser le solde de leur compte au foyer rural et à la commune de Bussac sur Charente.

Le Président de ce comité, Yves Pouponnot, a été chargé de cette dissolution ; il a informé le Maire par courrier en date du 22 août.

Les élus tiennent à remercier les membres du comité pour ce qu'ils ont fait pour les Bussacais à l'époque et pour le don à la commune du solde de leur compte.

Les membres de ce comité étaient :

Mr et Mme Courtin, Mr Dumaine, Mr et Mme Faveau, Mr et Mme Mauret, Mr et Mme Pouponnot, Mr et Mme Riche, Mr Viollet

Merci à eux !


### Un rendez-vous pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à la rentrée

En partenariat avec la Mission locale de Saintonge, le CIO et Pôle emploi, la Région organise un forum le **6 octobre** prochain au **Hall Mendès France à Saintes**, au cours duquel différentes structures viendront proposer aux **jeunes de 16 à 25 ans**, non scolarisés à la rentrée, tout type d'offres:

- places vacantes dans les établissements scolaires et centres de formation d'apprentis,
- contrats en alternance,
- missions en service civique,
- emplois d'avenir

Seront en outre présentes les Armées et la Gendarmerie pour proposer des offres d'emploi.

Nombre de jeunes, chaque année, n'est pas affecté en septembre, alors que de nombreuses opportunités existent qu'ils ignorent.



**Réussis ta rentrée !**

**Jeudi 6 octobre 2016**  
de 14h à 17h

**SAINTES**  
**Hall Mendès France**  
(Cours Charles de Gaulle)

**Des propositions concrètes pour les 16-25 ans :**

- › Places vacantes dans les lycées et centres de formation par apprentissage,
- › Offres d'emploi (alternance, contrats aidés...),
- › Missions en service civique.

Munissez-vous de plusieurs CV

# Allo'Buss

Le service de transport à la demande, Allo'Buss, est proposé aux habitants de notre commune depuis plusieurs années.

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, les horaires ont été modifiés, ainsi que les destinations possibles à Saintes qui sont, pour votre zone, les arrêts « Gare SNCF » et « Théâtre ».

A noter qu'à l'arrêt « Théâtre », il est possible d'emprunter les lignes A, B et C du réseau Buss pour se rendre sur tout autre point à Saintes, avec le même titre de transport que celui utilisé sur Allo'Buss.

De nouveaux dépliants d'informations sont disponibles

Vous pouvez également accéder directement à la page du site internet qui présente les services Allo'Buss de Bussac sur Charente :

<http://www.buss-saintes.com/se-deplacer/le-transport-a-la-demande/le-service-allo-buss-pour-tous/allo-buss-zones-1-a-4/>

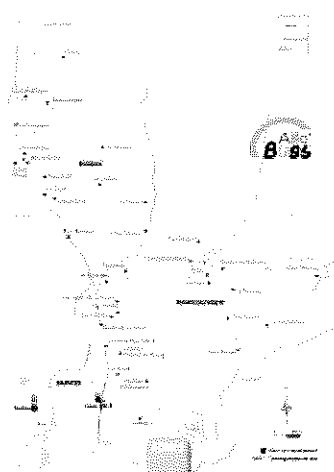
en mairie.

**LES SERVICES ASSOCIÉS**

Le service Allo'Buss est proposé aux habitants de notre commune depuis plusieurs années. Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, les horaires ont été modifiés, ainsi que les destinations possibles à Saintes qui sont, pour votre zone, les arrêts « Gare SNCF » et « Théâtre ».

A noter qu'à l'arrêt « Théâtre », il est possible d'emprunter les lignes A, B et C du réseau Buss pour se rendre sur tout autre point à Saintes, avec le même titre de transport que celui utilisé sur Allo'Buss.

De nouveaux dépliants d'informations sont disponibles. Vous pouvez également accéder directement à la page du site internet qui présente les services Allo'Buss de Bussac sur Charente : <http://www.buss-saintes.com/se-deplacer/le-transport-a-la-demande/le-service-allo-buss-pour-tous/allo-buss-zones-1-a-4/>



**BOURTIQUIN Busses**  
 0 800 37 10 17

**LES OBJECTIFS ET LES HORAIRES**

Zone	Horaires
Zone 1	7h00 - 9h00 - 11h00 - 13h00 - 15h00 - 17h00
Zone 2	7h00 - 9h00 - 11h00 - 13h00 - 15h00 - 17h00
Zone 3	7h00 - 9h00 - 11h00 - 13h00 - 15h00 - 17h00
Zone 4	7h00 - 9h00 - 11h00 - 13h00 - 15h00 - 17h00

**Principaux tarifs**  
 En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014

**Tickets**

<b>Ticket unité</b>	Titre de transport valable une seule fois à l'achat. La correspondance est gratuite sur une ligne donnée. Le conducteur se fait relever sur le même agencement.	Moins de 10 ans : 1,30 € 10 ans et plus : 1,60 €
<b>Carte 10 voyages</b>	En vente à la Boutique Busses. Les jetons de validité et à bord sur Allo'Buss. Ses conditions d'utilisation sont les mêmes que celles du ticket unité. Elle est à l'usage d'un seul voyage et à chaque correspondance.	Moins de 10 ans : 9,90 € 10 ans et plus : 11,60 €

**Abonnements**

<b>Carte 100 voyages</b>	2 mois (par jour scolaire dans toute la zone)	1 <sup>er</sup> enfant : 24,00 € 2 <sup>ème</sup> enfant : 24,00 € 3 <sup>ème</sup> enfant et plus : 24,00 €
<b>Carte 1000 voyages</b>	Abonnement 10 mois Voyages scolaires du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois	1 <sup>er</sup> enfant : 240,00 € 2 <sup>ème</sup> enfant : 240,00 € 3 <sup>ème</sup> enfant et plus : 240,00 €
<b>Carte 1000 voyages</b>	Abonnement 10 mois Voyages scolaires du septembre à fin août	1 <sup>er</sup> enfant : 110,00 € 2 <sup>ème</sup> enfant : 110,00 € 3 <sup>ème</sup> enfant et plus : 110,00 €
<b>Liberty Buss</b>	Abonnement 12 mois avec 1000 voyages illimités Possibilité de régler par prélèvement automatique mensuel	Mensuel : 24,00 € Annuel : 288,00 €
<b>Tarif 1000 voyages</b>	Abonnement 12 mois avec 1000 voyages illimités Possibilité de régler par prélèvement automatique mensuel	Mensuel : 24,00 € Annuel : 288,00 €
<b>Tarif 1000 voyages</b>	Sur présentation d'une attestation délivrée par le CCAS Eligibilité de 0 à 18 ans, maison relais, selon ressources - Voyages scolaires	0,00 €
<b>Tarif 1000 voyages</b>	Abonnement public avec voyages illimités	Mensuel : 0,00 € Annuel : 0,00 €

1 et 2 enfants de moins de 4 ans voyageant gratuitement (sans billet scolaire)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Appelant le 0 800 37 10 17, au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00 (le vendredi pour le lundi), et en indiquant :

- votre arrêt de montée, parmi tous les arrêts en rouge sur le plan ci-contre
- votre arrêt de destination
- l'horaire d'arrivée souhaité parmi ceux proposés ci-contre

Vous pouvez également effectuer une demande de réservation sur www.buss-saintes.com au numéro 05 45 43 43 46

Une confirmation de votre demande de prise en charge vous sera donnée à partir de 17h00 la veille de votre trajet. Le temps de trajet maximum est de 30 minutes. Le service est déclenché dès la première réservation.

2. Allo'Buss vous prend en charge à votre arrêt et vous conduit jusqu'à l'un des 2 arrêts de destination proposés, à l'heure de votre choix parmi ceux indiqués ci-contre. Pour le retour, Allo'Buss vous prend en charge au point de départ de votre choix aux horaires indiqués ci-contre.

## LES ARRÊTS et LES HORAIRES

**Zone 2 Du lundi au vendredi toute l'année (sauf jours fériés)**

Pour aller à Saintes, les horaires d'arrivée possibles sont :

<b>GARE SNCF</b>	7h25	8h25	9h25	13h25	18h25
<b>THÉÂTRE</b>	7h30	8h30	9h30	13h30	18h30

Pour partir de Saintes, les horaires de départ possibles sont :

<b>GARE SNCF</b>	7h40	11h40	12h40	13h40	17h40	18h40
------------------	------	-------	-------	-------	-------	-------

**Zone 2 Le samedi toute l'année (sauf jours fériés)**

Pour aller à Saintes, les horaires d'arrivée possibles sont :

<b>GARE SNCF</b>	7h25	8h25	12h25	18h25
<b>THÉÂTRE</b>	8h30	9h30	13h30	18h30

Pour partir de Saintes, les horaires de départ possibles sont :

<b>GARE SNCF</b>	8h40	11h40	12h40	13h40	17h40	18h40
------------------	------	-------	-------	-------	-------	-------

**SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER...**

Une prise en charge et un accompagnement à l'adresse de votre choix sont possibles si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte priorité pour les handicapés (selon disponibilités par le MARS) et si votre déplacement est autorisé sur votre carte de soins de la Boutique Busses.

Sur votre mobile, une appli « zen bus » permet de connaître en temps réel la position des bus A B C

## VIE PAROISSIALE

Notre Dame de l'Assomption a vécu cette année encore un très beau temps fort ce 15 août 2016 : « Une heure de prière avec Marie » durant laquelle une belle assemblée, réunie autour d'un reposoir magnifiquement fleuri, a prié avec ferveur, notamment pour l'arrêt des violences et la paix dans le monde.



Comme à l'accoutumée un apéritif a été proposé à la sortie, auquel étaient conviés les membres de la municipalité en remerciement des travaux effectués pour aménager le parking et les abords de l'église. La mise en place d'un système de collecte des eaux pluviales, inexistant jusque là, devrait remédier efficacement aux dégâts causés par l'humidité générée auparavant au niveau des fondations des murs de l'église. A la nuit tombée, après un repas partagé en toute convivialité et fraternité, nous avons pu admirer notre église illuminée de manière fort judicieuse par le sol et... par le clair de lune ! C'était émouvant et .... très beau !

Le prêtre, Bertrand Monnard, et les paroissiens adressent leur reconnaissance et leurs remerciements à Mr Dourthe et à toute son équipe.

Notre rentrée paroissiale n'est pas encore tout à fait engagée, et nous ne disposons pas pour ce numéro de Bussac-Info d'informations plus précises. Nous rappelons donc :

Prêtre responsable : Bertrand Monnard pour le rencontrer : 05 46 92 07 21

Presbytère : 13 rue St Palais à Saintes : 05 46 92 07 21 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h - le samedi de 10h à 12h

Messes : Affichage à la porte de chaque église.

Le samedi à 18h30 : Bussac sur Charente (29 octobre, 26 novembre, 17 décembre), Fontcouverte (église fermée en raison de travaux), Saint Vaize (22 octobre, 31 décembre), La Chapelle des Pots (10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre), Chaniers (17 septembre, 1 et 15 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 24 décembre).

Tous les dimanches à l'abbaye à 10h30.

Toussaint : lundi 31 octobre Saint Vaize

18h30 - mardi 1<sup>er</sup> novembre Abbaye 10h30

Défunts : mercredi 2 novembre Abbaye 19h

Noël : Samedi 24 décembre Chaniers 18h30 et Abbaye 21h30

Dimanche 25 décembre Bussac 9h45 et Abbaye 11h15

Catéchisme : Fabienne Drieu La rochelle : 05 46 92 24 52 ou presbytère

Service évangélique des malades SEM 05 46 92 07 21

Aumônerie de l'hôpital Céline le Guilloux 05 46 95 14 35

TOP Tables ouvertes paroissiales ou café dessert : 05 46 92 07 21

Passerelles : Journal paroissial distribué gratuitement. Nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour une plus large diffusion. Merci.



Après la coupure estivale (caniculaire, parfois malheureuse pour de nombreuses familles frappées par le deuil, la maladie, l'insupportable actualité, mais aussi heureuse par les retrouvailles familiales ou amicales) nous aimerions vous souhaiter un automne plus serein qui nous amènerait tous vers Noël, grande fête religieuse, mais aussi familiale, tant attendue des grands et des petits. Nous espérons vraiment qu'il en sera ainsi.

Josette C.

## INFO CDA...

La Communauté d'agglomération de Saintes, réalise une « Enquête Déplacements Villes Moyennes » sur le Bassin de vie de Saintes. L'enquête a démarré à compter du 09 septembre et durera jusqu'en novembre. Chaque ménage désigné, par tirage au sort, pour participer à cette enquête, recevra un courrier personnel le prévenant d'un appel téléphonique. Si vous souhaitez toute information supplémentaire nous vous engageons à téléphoner au numéro vert gratuit rappelé dans le courrier à savoir le 0800 741 760.



### I - QU'EST-CE-QU'UNE ENQUETE DEPLACEMENTS VILLES MOYENNES

L'objectif d'une Enquête Déplacements Villes Moyennes est de mieux connaître les déplacements des habitants pour mesurer les évolutions des pratiques et mieux organiser le futur système de transport dans notre agglomération (circulation routière, stationnement, transports en commun, deux roues, etc)

### II - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Cette enquête se déroulera, par téléphone, du 09 septembre 2016 au 10 novembre 2016 auprès de 1 440 ménages identifiés par tirage au sort. Ceux-ci recevront un courrier personnel leur expliquant la démarche, ses finalités et son déroulement. Les enquêteurs contacteront les ménages concernés par téléphone, à leur domicile, pour fixer un rendez-vous téléphonique lorsqu'il accepte de participer à l'enquête.

Au sein de chaque ménage, une ou deux personnes âgées de 11 ans ou plus seront enquêtées sur leurs déplacements de la veille (1 personne pour les familles comportant 1 ou 2 personnes de 11 ans ou plus, 2 personnes pour celles de plus grande taille).

### III - LES PRINCIPALES QUESTIONS QUI PEUVENT VOUS ETRE POSEES :

Pourquoi cette enquête ? L'organisation de la mobilité et des transports à l'intérieur de l'agglomération impose de connaître les pratiques de déplacements des habitants.

Pourquoi suis-je interrogé(e) ? Pour réaliser l'enquête, des logements sont tirés au sort et ce sont les occupants actuels de ces logements qui sont interrogés de manière à constituer un échantillon représentatif des habitants de l'agglomération.

En quoi l'enquête m'intéresse-t-elle ? L'enquête porte sur les déplacements quotidiens des habitants. Elle a pour objectif principal de connaître la mobilité et l'utilisation des différents modes de transport. Elle fournira aux autorités compétentes des éléments pour décider des améliorations à apporter à la circulation, au stationnement, aux transports collectifs et aux infrastructures de l'agglomération.

Est-il utile que je réponde ? Oui, votre situation personnelle représente l'une des facettes de l'ensemble des situations de la population. Quel que soit votre âge, que vous viviez seul ou en couple, avec ou sans enfant, que vous soyez travailleur, étudiant, retraité ou actuellement au chômage, d'une manière ou d'une autre, vous vous déplacez dans l'agglomération. Vous êtes donc bien représentatif d'une situation particulière et il est utile que vous répondiez.



Le questionnaire n'est-il pas indiscret ? Non, et soyez rassuré(e), d'une part la loi vous protège et vous garantit la confidentialité de vos réponses, d'autre part, l'enquêteur que nous avons désigné pour vous rencontrer est soumis au secret professionnel.

Il ne s'agit pas d'une déclaration, vous ne signez aucun document, vous ne vous engagez à aucune action. Vos réponses nous intéressent dans le seul but statistique. Elles seront analysées de manière totalement anonyme.

#### **IV - LES DISPOSITIONS PRISES AU TITRE DE LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »**

Cette enquête effectuée selon la méthode « standard Certu » (Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques, service technique du ministère en charge des transports), fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire des données est la société EDFIELD. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les personnes enquêtées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Si elles souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, elles doivent s'adresser à la société EDFIELD. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

En fin d'enquête, toutes les informations nominatives concernant les personnes enquêtées seront détruites. Les fichiers constitués ainsi que les exploitations réalisées seront rendus totalement anonymes conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés ».

#### **V – CONTACTS**

*Communauté d'agglomération de Saintes – 4, Avenue de Tombouctou- 17100 SAINTES*

*Tél : 05 46 93 41 50 – Fax : 05 46 74 29 46 – [accueil@agglo-saintes.fr](mailto:accueil@agglo-saintes.fr)*

*Société ED FIELD - 202 Avenue de Colmar - 67000 Strasbourg*

*Tél. 03 69 220 100 - Fax 03 69 220 112*

## **DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE...**

### **Bibliothèque Municipale**

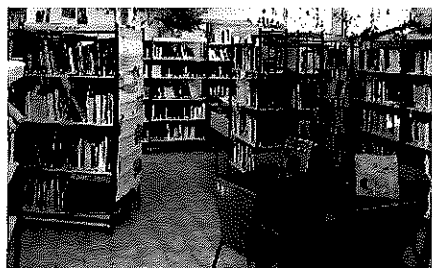
**Téléphone :** 05 46 97 18 14

**Adresse :** 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

**Horaires d'ouverture au public :** tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

**Horaires d'ouverture à l'école :** tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30

**Inscriptions :** Gratuité à tous les étudiants et les chômeurs (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes



Septembre : c'est la rentrée ! Des achats seront faits prochainement. Donc vous trouverez très vite des nouveautés sur nos rayons.

A bientôt le plaisir de vous rencontrer !

## ÇA S'EST PASSÉ À BUSSAC...

### Jeux inter-villages

Samedi 9 Juillet 2016 sous un beau soleil, 6 communes (Chaniers, Courcoury, Les Gonds, Montils, Vénérand et Bussac sur Charente) s'étaient données rendez-vous à Montils pour les 5èmes Jeux Inter-Villages.

Après une présentation au public des équipes (mascotte et capitaine en tête), les différents jeux purent débuter vers 10h30.

Au programme cette année, Tir à la

corde, la brouette puzzle, la grimpe, la poutre joute, bunny, koh lanta, éclate ballons, lancer de charentaises etc...

Vers 12h30, c'est autour de l'apéritif et d'un repas froid que les concurrents se retrouvèrent.

Vers 14h30, le moment était venu de reprendre la compétition pour désigner le vainqueur des Jeux 2016.

Le podium de cette année : 1er avec 85 points Montils, 2ème avec 78 points Bussac sur Charente et 3ème Courcoury avec 74 points.

Bravo à toutes les équipes et à l'année prochaine.

Un grand merci à toute l'équipe de Bussac, à la mairie et à notre sponsor "MUTUALIA"

Rendez vous l'année prochaine aux Gonds et un seul objectif pour Bussac, la 1ère place.



### Soirée chauves-souris du 7 juillet...

Les Bussacais étaient invités à une soirée découverte des chauves-souris le jeudi 7 juillet.

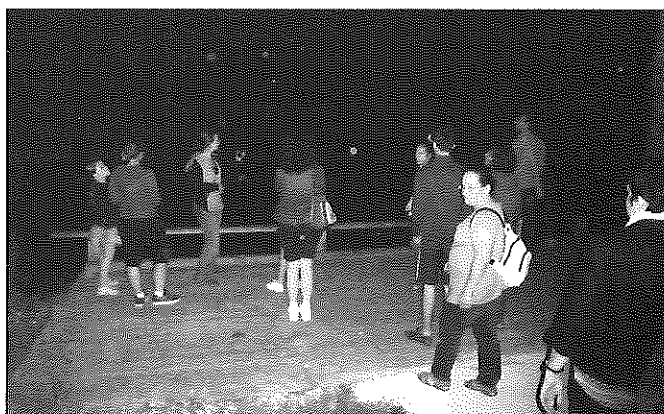
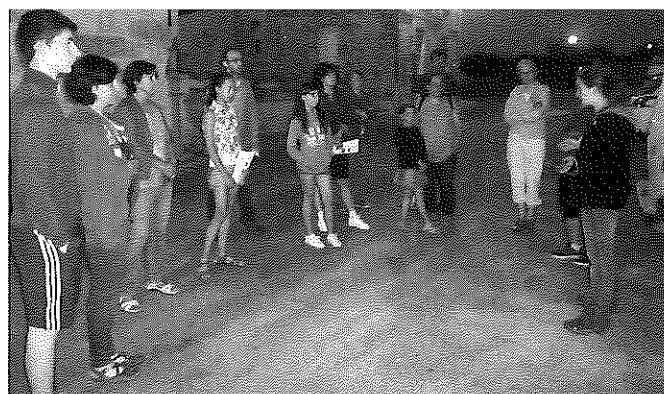
Une quinzaine de personnes a répondu à l'invitation lancée par la Municipalité.

Il faut dire que la date avait été fixée en mars, bien avant de savoir que l'équipe de France de football se qualifierait pour la demi-finale de l'Euro fixée ce même jour...

Toujours est-il que Naïs Aubouin (Nature-Environnement 17) a su passionner son auditoire lors de son exposé sur les mystérieux mammifères volants que sont les chauves-souris.

Le petit groupe s'est ensuite rendu jusqu'à l'étang de pêche pour une observation nocturne.

De nombreux spécimens ont ainsi pu être observés.



## Cinquième fête des voisins aux Motillons

Le dimanche 28 août 2016, 52 voisins ont profité pleinement de la température idéale de cette belle journée pour un très bon moment de convivialité.

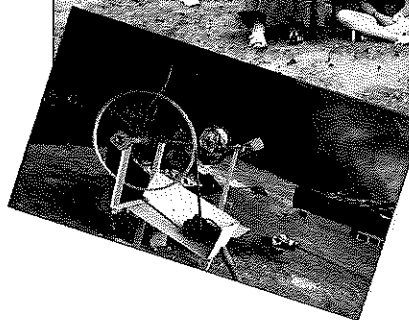
Le repas était superbe.

Cette année nous avons changé de formule pour notre 5ème fête des voisins.

Nous avons partagé un jambon-flageolets préparé par Jean-Michel, François et Jean-Claude et chacun a apporté une entrée et /ou un dessert. Merci à Marie-Christine pour le café, à Michel pour le punch et à Marcel et Agnès pour le terrain.

Merci à tout le monde et rendez-vous l'année prochaine.

*Les voisins du Vieux bourg, les Motillons, la Croix, l'Espérance et Beauchail*



## Fête des voisins aux Grands champs

Nous avons organisé notre fête des voisins "Impasse des grands champs" le 18 juin avec une pensée particulière pour Josiane Tagot qui nous a quitté bien trop tôt.

Ce fut une soirée conviviale.

A l'année prochaine.

*Le quartier*

## Fête des voisins aux Chaumes

Le 26 Juin 2016, une partie des habitants des Chaumes et alentours proches s'était retrouvée pour partager un moment de convivialité. Au fil des années, le groupe s'agrandit (environ une quarantaine de voisins cette année)Après le verre de l'amitié, c'est autour d'un joyeux repas que tout le monde a pu faire connaissance avec les nouveaux venus. Au moment du dessert un petit quizz a été organisé pour faire gagner des tee-shirts de la fête des voisins. Ensuite parties de cartes pour certains, de Mōlkky (jeu de quilles) pour les autres et c'est vers 20 heures que tout le monde s'est séparé en se donnant rendez vous l'année prochaine



## La fête de l'été .... une belle soirée !

Le lendemain de la fête de l'école, qui a été un grand succès à St Vaize, les élus Bussacais ont convié la population à fêter l'été en famille....

Structures gonflables pour les enfants, jeux en bois pour petits et grands, le repas sur place a été préparé par les bénévoles du foyer rural qui ont assuré la restauration et le bar toute la soirée.

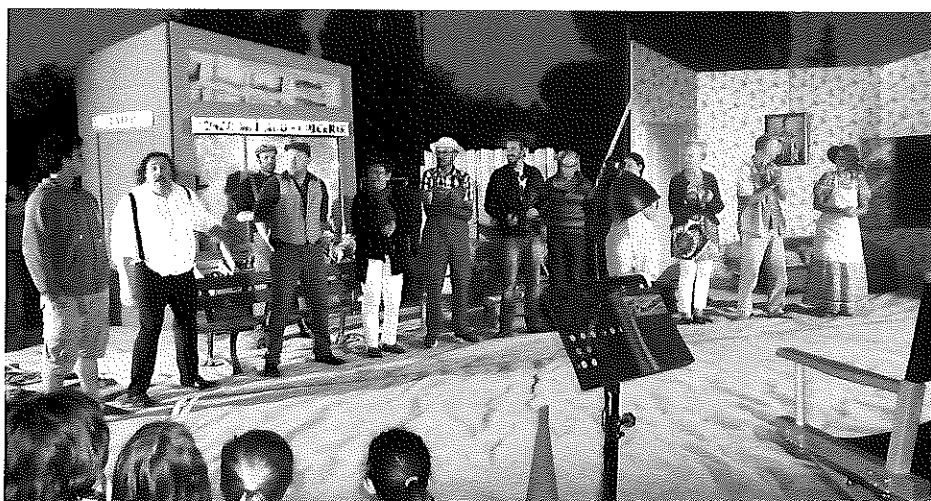
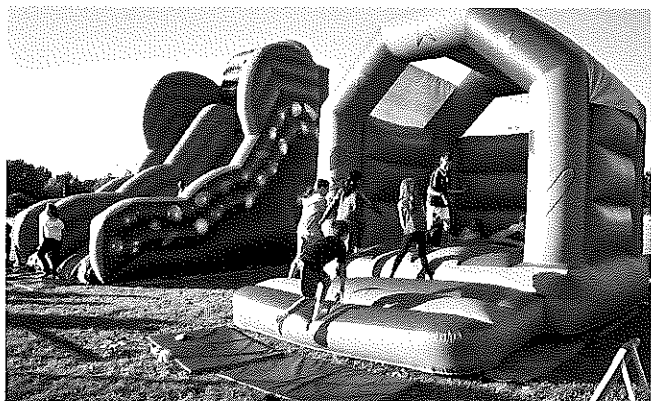
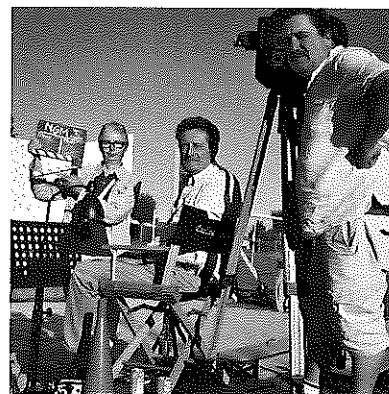
Au dessert, la Compagnie Coyote a offert un spectacle que de nombreux Bussacais ont apprécié avec bonheur .... le talent des acteurs professionnels ou du public, l'énergie et la mise en scène ont séduit les spectateurs enthousiastes.

La soirée s'est poursuivie avec de la musique, animée par un disc jockey qui a fait danser jeunes et moins jeunes avant et après le feu d'artifice offert par le foyer rural.

Merci à Bruno Soulet et sa compagnie !

Merci à l'artificier Claude Mongne!

Merci à tous les bénévoles qui ont aidé à préparer et ranger en fin de soirée....



## 5 Juin : Grande fête de l'étang



Le dimanche 5 juin, jour de la brocante du jumelage, les pêcheurs avaient donné rendez-vous à tous ceux qui le souhaitaient à la fête de l'étang.

Ce plan d'eau acquis par les pêcheurs récemment a été mis en valeur, nettoyé, aménagé par les bénévoles de l'AAPPMA (1) avec l'aide de la Municipalité et des employés communaux. Le plan d'eau a été abondamment empoissonné.

( AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques)

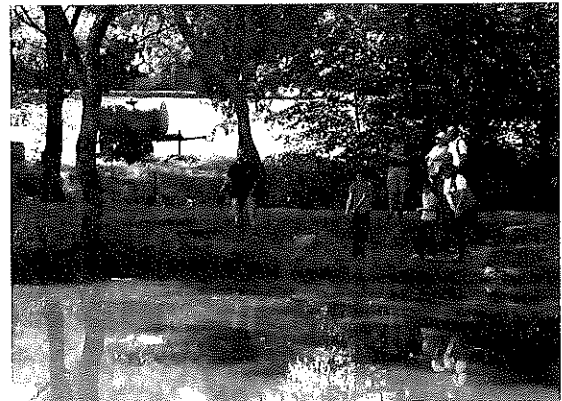
### L'inauguration

Cette fête a été l'occasion d'inaugurer le site qui venait d'être labellisé au niveau national dans la catégorie « parcours découverte ». Les aménagements, réalisés par la Mairie, ont permis d'obtenir cette distinction et de retrouver la commune de Bussac dans « l'officiel des parcours et des hébergements qualifiés pêche à partir de 2017 ».



### Baptême pêche

En ce 5 juin, des baptêmes de pêche ont été organisés. Les pêcheurs fournissaient tout le matériel et les conseils pour prendre, en moins d'un quart d'heure, le premier poisson. Ce jour là, il n'y avait pas besoin de carte de pêche sur ce site. Tout était gratuit. La seule obligation était de remettre le poisson à l'eau après sa pêche. Une règle qui devient une habitude dans le monde des pêcheurs.



### Pique nique sur le terrain

La pêche, c'est aussi la détente et la bonne humeur. Alors un pique-nique sur le terrain avait été organisé pour profiter de l'atmosphère champêtre de ce petit vallon.

### Précisions

Depuis son inauguration, le site de l'étang est devenu un lieu de vie fréquenté de notre commune, c'était l'objectif fixé par l'association des pêcheurs en accord avec la Municipalité.

Après quelques mois de vie, il apparaît néanmoins important de préciser que les « règles de citoyenneté » et du vivre ensemble s'appliquent à ce terrain privé, mis à la disposition du public.

La première concerne les enfants qui sont sous la responsabilité de leurs parents ou des adultes qui les accompagnent.

La seconde concerne la sécurité. La baignade est strictement interdite dans l'étang.

La troisième concerne le respect des habitants voisins en évitant de stationner ses véhicules de manière gênante ou en faisant du bruit à des heures où chacun aspire à la tranquillité.

La quatrième concerne le respect des équipements mis à disposition, toilettes, tables, barbecue, etc Nous comptons sur le civisme de chacun.

La Municipalité a rencontré le président de l'association de pêche le 23 septembre pour faire le bilan des premiers mois de fonctionnement.

Une réunion avec les riverains de l'étang aura lieu le 21 octobre prochain.

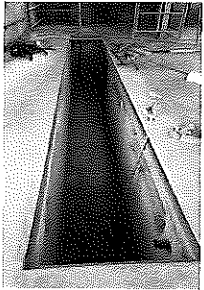


## Un Bussacais à l'honneur : Notre futur nouveau garagiste !

**Romain Bretaud** va redonner vie au garage de notre commune ! Tous les Bussacais voient depuis cet été les travaux que Romain et son frère Loïc ont démarrés. Ils se sont mis à deux pour acheter les anciens murs afin que Romain, mécanicien de métier, réalise un vieux rêve en se mettant à son compte. C'est un projet qu'il avait dans un coin de sa tête depuis longtemps, mais il n'avait pas imaginé qu'il puisse un jour s'installer à Bussac...

Romain et Loïc, maçon de métier, réalisent courageusement seuls les travaux, avec les coups de main de temps en temps de bons copains, toujours les bienvenus sur le chantier.

Ils ont passé leurs vacances d'été dans le béton et les parpaings, sous un soleil de plomb qui ne leur a pas rendu la tâche facile !



Loïc a même réalisé une fosse de 8 mètres, prévue pour les camping-cars, qui sera accompagnée de 2 ponts élévateurs. Une petite extension sera également faite pour réaliser un bureau.

Romain est connu de bien des Bussacais, car ses parents, Pascal et Fabienne, habitent comme lui et Loïc, au lieu dit « les Judets ». Il a usé ses culottes sur les bancs de notre école, puis, passionné par la mécanique auto, il a passé son CAP, son BEP, puis son BAC PRO. Depuis 11 ans, il a fait de sa passion son métier, en travaillant dans une concession Saintaise.

Romain vit en couple avec Gaëlle Daniaud, elle aussi issue d'une ancienne famille bussacaise : fille de Yves, exploitant de la ferme des Ablains, et petite-fille de Jean (ancien Maire-adjoint). Elle a été également prise par le virus agricole, et travaille à mi-temps à la ferme et à mi-temps, exploitante à son compte comme viticultrice. Ce jeune couple très charmant a déjà un petit garçon, Timéo, qui vient de faire sa rentrée à l'école de Bussac, comme papa et maman ! et confiance... un petit frère ou une petite sœur viendra poindre son nez en début d'année prochaine ! Non seulement Romain va apporter un nouveau service aux Bussacais, mais en plus, il contribue à remplir notre école !

L'activité du garage sera centrée sur la mécanique auto, toutes marques, avec une spécialité pour les voitures italiennes. Il proposera également la mécanique des cyclomoteurs jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> ;

Romain a également une formation de technicien expert en diagnostic électrique automobile, très utile pour l'entretien et la réparation des véhicules récents !

Chacun se pose bien sûr la question suivante : Mais à quand l'ouverture ?

L'idéal, m'a confié Romain, serait fin décembre ou début janvier ! Je l'ai senti très impatient d'y être, et nul doute que les Bussacais lui accorderont leur confiance et viendront faire travailler ce jeune Bussacais si vaillant et si sympathique.

Merci à lui de contribuer à faire vivre notre commune !



## Le poney club « Le Fer à Cheval » de Bussac sur Charente récompensé

Le Meeting des propriétaires est le championnat de France des cavaliers amateurs, propriétaires de leurs chevaux ou de leurs poneys. Plus de 1 800 couples s'étaient donnés rendez-vous au Parc Equestre Fédéral, du 25 au 28 août, pour un événement sportif, festif et convivial qui conclura un bel été cavalier. Une occasion unique de partager une passion commune et de tester son évolution à cheval, autour d'une programmation généreuse.

Séverine Laidet, représentante du Poney-club Le Fer à Cheval, basé à Bussac-sur-Charente (17), remporte une médaille de bronze au championnat de France des propriétaires, en saut d'obstacles dans la catégorie Club 1 Senior. Associée à Quo Boy du Fenaud, la cavalière a montré de très belles performances pendant ces quatre jours de compétition, avec seulement 8 points au compteur total au terme de quatre parcours. Malgré une cavalière et un cheval un peu stressés, l'envie de se faire plaisir et de profiter de la compétition au maximum a pris le dessus et a permis au couple de se hisser sur la troisième marche du podium.

Il faut dire que Séverine s'était bien préparée en vue de cette échéance : elle a travaillé son cheval au quotidien afin que le couple soit le plus compétitif possible au Meeting. Pour l'anecdote, Quo Boy a été acheté en décembre, concours commencés en mai et médaille de bronze en août, un beau défi !

Place aux perspectives d'avenir, Séverine souhaite continuer à travailler et à se faire plaisir à cheval, et nous donne rendez-vous l'année prochaine !



3

Pour en savoir plus : Poney-club Le Fer à Cheval  
9 chemin des Motillons  
17100 BUSSAC SUR CHARENTE  
Tel : 05.46.93.44.37

## Une expérience en son 3D innovante à vivre à l'Abbaye aux Dames

### Abbaye aux Dames la cité musicale, Saintes



L'Abbaye aux Dames, la cité musicale, a inauguré le 19 Juin 2016 un ambitieux parcours de visite baptisé « MUSICAVENTURE ».

Deux premières expériences sont proposées : Les Voyages sonores et Les Concerts spatialisés, puis ces aventures seront progressivement dévoilées de 2016 à 2020 avec notamment un carrousel musical, des cabinets musicaux et une musicothèque.

Le voyage initiatique est une expérience sonore 3D immersive et innovante à la découverte du monument, de son histoire et de l'histoire de la musique.

Réalité augmentée sonore grâce au son 3D : Vous n'en croirez pas vos oreilles !

Equipés de casques haute définition et accompagnés d'une application interactive, vous êtes immergés dans un parcours sonore en trois dimensions. Le son peut venir du haut du clocher, des jardins en contrebas, ou encore de la tribune de la Nef etc. Le son est entièrement spatialisé dans le décor de ce site patrimonial incontournable et vous fait vivre une expérience de « cinéma pour les oreilles » étonnante et initiatique.

Un conte autobiographique de la musique dans un décor grandiose : Quand la musique vous touche...

La voix centrale du récit est la musique elle-même. Personnifiée, elle prend forme, devient un personnage romanesque, et, parlant à la première personne, entraîne le visiteur dans une épopée. Un environnement sonore imaginaire se dessine alors autour du visiteur. Le décor grandiose de l'Abbaye est tout entier innervé de musique, la musique raconte son histoire, évoque et fait vivre ceux qui l'ont incarnée (compositeurs, musiciens, personnages historiques, personnalités du festival, Saintais...).

Les Concerts spatialisés : un programme de concerts en son 3D, accessibles dans l'Abbatiale qui donne au visiteur l'impression d'assister au concert comme s'il était présent lors du festival, en guidant son écoute en fonction de l'acoustique exceptionnelle du lieu.





## JOUR DE RENTREE A L'ECOLE DE BUSSAC !!!



Les enfants courent et sont enthousiastes ! L'école leur aurait-elle manqué ?



Ces élèves sont arrivés par le bus du RPI, Sylvie surveille pour que tout se passe bien.



Dans quelques minutes, les parents quitteront la cour de l'école et les enfants gagneront leurs classes. C'est une rentrée placée sous le soleil et la bonne humeur.



Chez les petits, il est parfois difficile de quitter les bras de sa maman... un câlin est le bienvenu pour être réconforté. Que ce soit maman....ou maîtresse !





Dans la classe des moyens et des grands, ça se passe mieux, mais on « colle » quand même un peu la maîtresse ou l'ATSEM...

Et puis, peu à peu, chacun trouve ses marques, et l'école leur apprend le « vivre ensemble » dont nous avons tant besoin aujourd'hui.



**VOICI LES VISAGES DE CELLES ET CEUX QUI PRENNENT SOIN DE VOS ENFANTS**



Maîtresses et ATSEM de la maternelle ont le sourire !

Moyenne et grande section

Petite Section



Le Directeur et les « instits » de l'école élémentaire sont également très détendus pour cette rentrée sous le soleil !



C'est également le cas de toutes ces dames qui interviennent à l'école : que ce soit au restaurant scolaire ou au péri-scolaire ...

A Bussac, « On a la banane ! »



# CCAS ...

## ATTENTION :

Les assistantes sociales n'assurent plus de permanences à Bussac. Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous dans les locaux du Conseil Général, rue de l'Alma à Saintes. Pour prendre rendez-vous : 05 46 92 38 38



### Aide aux devoirs

Un courrier va être adressé à toutes les familles ayant un enfant scolarisé au collège pour leur proposer une aide dans l'accomplissement de leurs devoirs. Les lycéens bussacais intéressés pour aider ces collégiens voudront bien se manifester en mairie (de préférence des élèves en Terminale)

### Repas des Aînés du 11 Novembre

Comme chaque année la journée des aînés aura lieu le 11 Novembre. Les demandes d'inscription parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres des intéressés et devront être retournées en mairie avant la date butoir notée sur le document.

### Gratuité Bus RPI Bussac/St Vaize



Nous vous rappelons qu'en accord avec la Municipalité, le CCAS rembourse la carte de bus (42 €) à toutes les familles bussacaises qui ont des enfants qui utilisent les services du bus entre St Vaize et Bussac. Une simple demande avec justificatif est à déposer en mairie.



### Anniversaire de mariage

Joëlle et Véronique, 2 membres du CCAS, sont allées rendre visite à M et Mme Garlopeau pour leur 60ème anniversaire de mariage et les féliciter au nom du CCAS et de la municipalité.

Elles ont été accueillies très gentiment par le couple content de les recevoir et ont passé un agréable moment à parler de voyages, en particulier de ceux qu'organisait Lucien Garlopeau avec la commune de St Vaize, et ont également évoqué ses problèmes de santé suite à une hospitalisation récente. Nous félicitons ce sympathique couple d'administrés pour cet anniversaire en respectant leur souhait d'un article très court et sans photo. Nous ajouterons simplement ce dessin du Chat qui explique tout !



## La Semaine bleue en Saintonge Romane Du 3 au 8 octobre 2016

Le Département de la Charente Maritime par l'intermédiaire du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Délégation territoriale de la Saintonge Romane coordonne, en collaboration avec les partenaires locaux, la Semaine nationale des retraités et des personnes âgées appelée « **Semaine bleue** ».

Cette manifestation est l'occasion de valoriser le rôle social des seniors et de renforcer le lien entre les générations. C'est un moment privilégié mettant en lumière la contribution des retraités à la vie économique.

Du 3 au 8 octobre 2016, des animations intergénérationnelles, une conférence-citoyenne, des ateliers ludiques et informatiques, des marches et randonnées avec dégustations, des expositions, des journées à Crazannes et Port-d'Envaux illustreront le thème de cette semaine « A tout âge : faire société ».

Ces manifestations sont organisées en partenariat avec les associations, les clubs des retraités et aînés, les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), les établissements scolaires, les centres de loisirs, les centres sociaux et les collectivités locales.

Pour tout renseignement, contactez le CLIC de la Saintonge Romane **05 46 97 54 94**

Programme consultable sur le site Internet du Département à compter de septembre 2016.

Lundi 03 OCTOBRE	Mardi 04 OCTOBRE	Mercredi 05 OCTOBRE	Jeudi 06 OCTOBRE	Vendredi 07 OCTOBRE	Samedi 08 OCTOBRE
<p><b>10h à 12h</b> Atelier découverte informatique » MEDIATHEQUE DE BURIE Sur réservation : 05 46 97 54 94 Gratuit</p> <p><b>10h à 11h 30</b> Atelier informatique » EHPAD Recouvrance Sur réservation : 05 46 93 13 75 Gratuit</p> <p><b>10h</b> L'étudiante et Monsieur Henri » de Yvan Calbérac LANTIC CINÉ SAINTES 4€</p> <p><b>10h 30</b> « Thé Dansant » animé par M. Roure cordéoniste EHPAD Ma maison Sur réservation : 05 46 74 16 30 Gratuit</p> <p><b>10h à 19h 30</b> « Les générations ont-elles quelques choses à se transmettre ? »  Venez échanger et débattre conférence citoyenne Maison des associations Sur réservation : 05 46 97 54 94 Gratuit</p>	<p><b>10h30</b> RDV PORT D'ENVAUX site Lapidiales « Visites des Lapidiales » et marche « chemin de la Pierre » Gratuit Suivi d'un pique-nique sorti du panier.</p> <p><b>14h30 – 16h</b> CRAZANNES « Visite de la carrière » en alternance avec le film « Traces » sur l'histoire des carrières de Jean-Louis Gonfalone. Goûter. Sur réservation : 05.46.97.54.94 Gratuit</p> <p><b>14h</b> Projection du film « Indian Palace » comédie dramatique réalisé par John Madden GALLIA CINEMA 3 € Saintes.</p> <p><b>14h à 16h</b> « Atelier initiation informatique » BIBLIOTHEQUE GEMOZAC Sur réservation : 05 46 94 62 54 Gratuit</p>	<p><b>10h à 12h</b> "Atelier initiation à l'informatique" « DOMITYS » LES GONDS Sur réservation : 05 46 74 97 03 Gratuit</p> <p><b>10h</b> La Marine d'Autrefois A PORT D'ENVAUX Vieux gréments sur la Charente Repas préparés par l'association Boiffiers/Bellevue pour les organisateurs.</p> <p><b>A partir de 14h</b> La Marine d'Autrefois A PORT D'ENVAUX - Rallye seniors/jeunes - 14h 30 « Interchorale chants de marins » : Association Boiffiers /Bellevue et EHPAD - Ateliers matelotage - Jeux de piste - Bassin modèles réduits - Et autres animations - 18h30 Chanteur-peintre Jeff d'ARGY</p>	<p><b>14h30</b> « Cirque du Gamin » sous chapiteau Faubourg St Eutrope à SAINT JEAN D'ANGELY « Les préformances de Gamin » baudet du Poitou unique en France à faire du cirque Ateliers Sur réservation : 05.46.26.29.59 Gratuit</p>	<p><b>10h à 12h</b> « Atelier initiation informatique » MEDIATHEQUE PORT D'ENVAUX Sur réservation : 05 46 91 87 86 Gratuit</p> <p><b>10h à 12h</b> "Atelier initiation à l'informatique" « DOMITYS » LES GONDS Sur réservation : 05 46 74 97 03 Gratuit</p> <p><b>14h 30</b> « Marche gourmande » (6 km 300) Visite des chais de 2 fermes RDV MAIRIE CHERMIGNAC Gratuit</p> <p><b>14h 30</b> « Exposition créations intergénérationnelles » en partenariat avec le CLSH le Pidou et l'association « lire et faire lire ». « Domitys » Les Gonds Entrée libre</p> <p><b>15h</b> « Bowling Inter structures » organisé par l'EHPAD/USLD Aquitania avec l'association Boiffiers/Bellevue BOWLING SAINTES</p>	<p><b>15h</b> Concert « Orchestre d'harmonie de la ville de Saintes » SALLE DU CAMELIA SAINTES Gratuit</p>

## INFO SANTÉ...

### Lucide 17

En Charente-Maritime le programme de dépistage du cancer du sein est coordonné par l'association LUCIDE 17 qui propose gratuitement, tous les 2 ans, une mammographie aux 115 000 femmes de 50 à 74 ans de notre département. Plus d'une femme sur deux participe à ce dépistage, mais le taux de participation en Charente-Maritime est en dessous de l'objectif national fixé à 70%. Notre commune s'associe à leur action, en ornant quelques arbres de rubans roses, dans le cadre du mois de sensibilisation « OCTOBRE ROSE ».

L'association organise également le dépistage du cancer colorectal pour les hommes et femmes de 50 à 74 ans.

Nous engageons toutes les Bussacaises et tous les Bussacais entrant dans cette tranche d'âge à y participer..

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

**Vous avez plus de 50 ans ?** L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

#### Dépistage organisé du cancer du sein :



Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 14 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 90 cancers (4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 2 477 cancers dépistés avec Lucide 17 en 13 ans dans notre département.

#### Dépistage organisé du cancer colorectal :



Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles : nouveau\***, simple et rapide, à réaliser chez soi.

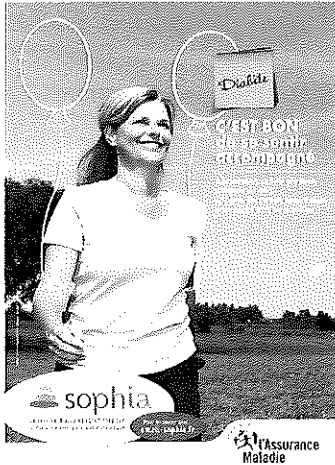
S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

\*test immunologique

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez  au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr) ou [depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr](http://depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr)





## **Diabète : l'Assurance maladie propose un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun**

### **Mieux vivre son diabète**

Examens, traitement, alimentation... si le diabète est une maladie silencieuse à ses débuts, elle peut ensuite avoir des répercussions sur votre vie quotidienne parfois difficiles à gérer. L'Assurance Maladie propose gratuitement aux personnes diabétiques le service sophia.

Le service sophia vous accompagne pour :

- Mieux comprendre le diabète ;
- Prévenir ses éventuelles complications ou leur aggravation ;
- Connaître le suivi du diabète et les traitements,
- Apprendre à surveiller votre glycémie et éviter les risques d'hypoglycémie,
- Adapter vos habitudes alimentaires au quotidien,
- Pratiquer ou reprendre une activité physique adaptée...

### **Comment bénéficier du service sophia diabète ?**

Le service sophia est gratuit et sans engagement. Il s'adresse aux personnes diabétiques de type 1 ou 2 sur l'ensemble du territoire.

L'Assurance Maladie contacte par courrier les personnes concernées pour les inviter à s'inscrire en ligne sur [ameli-sophia.fr](http://ameli-sophia.fr) ou par courrier.

### **Votre quotidien avec sophia diabète**

Un infirmier-conseiller en santé est à vos côtés : infirmier expérimenté, le conseiller en santé vous accompagne par téléphone pour adapter vos habitudes sur différents sujets : alimentation, activité physique, examens de suivi... Vous trouvez ensemble des solutions concrètes adaptées à votre mode de vie

Une collection de livrets Repères, pratiques et concrets, est à votre disposition : soins des pieds, repas de fête, activité physique, prévention des complications cardiovasculaires, etc.

Un journal d'informations et de témoignages, « sophia et vous », vous est adressé régulièrement : chaque saison, "sophia et vous" vous fait partager le vécu d'autres patients et l'expérience de professionnels de santé.

Un site vous est dédié pour savoir plus sur le diabète : [Ameli-sophia.fr \(https://www.ameli-sophia.fr/\)](http://www.ameli-sophia.fr). Retrouvez des informations fiables pour approfondir vos connaissances sur le diabète : ses complications, les traitements, les examens de suivi, etc. Vous y trouvez également des recettes adaptées. Connectez-vous !

### **En relais du médecin traitant**

sophia accompagne les personnes diabétiques dans la mise en pratique au quotidien des recommandations de leur médecin traitant et des professionnels de santé qui les entourent.

### **Pour en savoir plus sur le service sophia diabète**

Appelez le **0 809 400 400** (service gratuit + prix appel / du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h).

**Aujourd'hui en France, plus de 3 millions de personnes sont concernées par le diabète. Environ 2 millions de personnes bénéficient actuellement du service sophia diabète, dont plus de 19 000 personnes en Charente-Maritime.**



## « AVC, AGISSEZ ! »

Du 14 au 30 octobre 2016 ;  
Semaines de prévention de l'hypertension artérielle et de l'arythmie cardiaque, deux causes principales de survenue des Accidents Vasculaires Cérébraux

Troisième cause de mortalité et première cause de handicap en France, les accidents vasculaires cérébraux entraînent une surmortalité des moins de 65 ans en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. En moyenne 2 personnes sont touchées par un AVC toutes les heures et plus d'1 sur 3 gardera des séquelles invalidantes. Après avoir réalisé une vaste campagne de communication pour faire connaître les signes d'alerte des AVC et le réflexe d'appel au 15, l'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS ALPC) et de nombreux acteurs de santé souhaitent agir en amont en organisant deux semaines de prévention de l'hypertension artérielle et de l'arythmie cardiaque : deux causes principales de survenue des AVC.

### Hypertension et arythmie : 2 causes principales de survenue des AVC

L'excès de pression artérielle est impliqué dans 80% des AVC et des battements de cœur irréguliers (arythmie) sont responsables d'1 AVC sur 5. Par ailleurs, des artères abîmées peuvent également être responsables d'un AVC.

### N'attendez pas de faire un AVC, consultez votre médecin !

Vous pouvez faire de l'hypertension et/ou de l'arythmie sans le savoir. Afin d'éviter des risques inutiles, pensez à faire vérifier votre tension et votre pouls lors d'une prochaine consultation chez votre médecin. Un geste simple qui permettra à votre médecin de vous conseiller sur le comportement ou le traitement à adopter.

**Du 14 octobre au 30 octobre 2016, pensez-y ! AVC, AGISSEZ !**

### Saisissez-vous de votre santé pour éviter les AVC

Pour les AVC, la bonne nouvelle est que la prévention est efficace. Elle peut corriger les principaux facteurs de risque, qui sont d'ailleurs communs à l'ensemble des maladies cardiovasculaires : l'hypertension artérielle, l'arythmie cardiaque, l'hypercholestérolémie, le diabète, le tabagisme, l'obésité et l'alcoolisme chronique.

Trois comportements simples à adopter pour éviter les AVC :

- Pratiquer une **activité physique régulière**,
- Adopter une **alimentation équilibrée et pauvre en sel**,
- En cas de traitement contre l'hypertension ou pour stabiliser le rythme cardiaque, bien respecter les prescriptions.

### > Comment les combattre ?

#### Les signes qui doivent vous alerter :

- une **faiblesse d'un côté du corps**,
- une **paralysie du bras, du visage**,
- des **difficultés à parler**, qui peuvent être accompagnées de troubles de l'équilibre, de la vision ou de maux de tête.

Si l'un de ces symptômes est constaté, et même s'il disparaît après quelques minutes,

c'est peut-être un AVC  
**composez vite le 15**

AVC, AGISSEZ !

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

### Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est entré dans sa dernière phase.

Après sa présentation lors du Conseil municipal du 23 mai dernier, celui-ci a arrêté le dossier de PLU pour qu'il soit soumis, aux Personnes Publiques Associées (PPA) comme la DDTM, la Chambre d'Agriculture, ou encore le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

Les PPA disposent de trois mois pour transmettre leur avis à la commune.

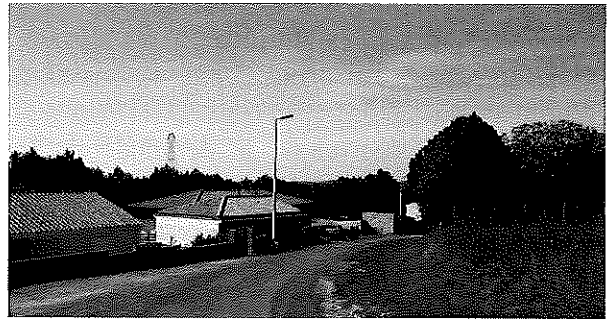
En parallèle le Maire a présenté le PLU devant la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), celle de la CDA, et devant la commission urbanisme du Syndicat de Pays de Saintonge romane.

Lorsque l'ensemble des avis aura été reçu par la commune, l'enquête publique pourra débuter.

C'est durant cette phase que les habitants pourront venir prendre connaissance du PLU dans sa version arrêtée et s'exprimer auprès du Commissaire enquêteur.

La date de l'enquête publique vous sera communiquée par le biais d'un Flash info et de l'affichage municipal.

Il est important pour chacun des Bussacais de se saisir de cette occasion pour venir découvrir et commenter ce document qui organisera l'urbanisme de notre commune dans les 10 prochaines années.



### Aménagement du parking de l'église

Le chantier d'aménagement des abords de l'église s'est terminé en juin.

Les conditions météorologiques déplorables du mois de juin n'ont pas rendu la tâche facile à l'entreprise Picoulet.

La Municipalité se félicite du choix de cette entreprise qui a remporté la consultation car la qualité du travail réalisé est excellente.

Les espaces verts seront retravaillés à l'automne car l'été n'a pas été propice.

L'environnement de ce secteur est profondément changé, les premiers retours des utilisateurs et des riverains sont excellents.



Deux points d'éclairage ont été installés pour mettre en valeur l'église.

Ces travaux ont été programmés après la mise en souterrain des réseaux et la mise en place de l'assainissement collectif.

La Municipalité se laisse quelques temps pour observer comment les utilisateurs, en particulier les automobilistes, s'approprient cet aménagement avant de mettre en place des équipements pour protéger les espaces verts.

## Assainissement collectif

Quelques jours après la brocante, les travaux des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches du programme d'assainissement ont commencé.

Le Syndicat des eaux a demandé à l'entreprise Dubreuilh de mettre les bouchées doubles afin que le long linéaire (1.2 kms) sous la RD 114 soit traité en priorité et rapidement.

Deux équipes sont à l'œuvre pour cela.

Les perturbations sont en effet importantes pour la circulation dans la traversée de la commune.

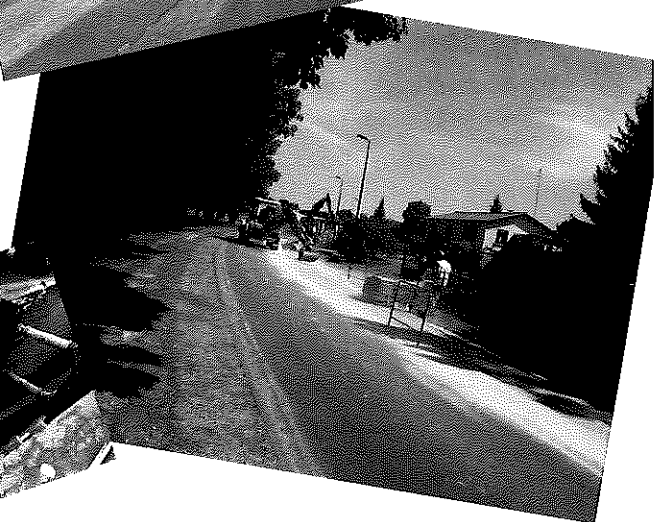
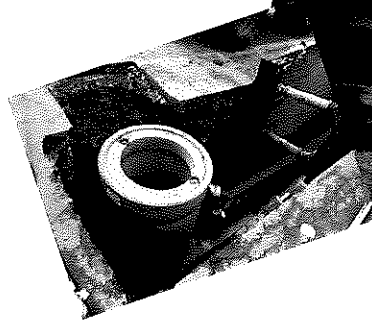
Certains comportements d'automobilistes impatientes ont mis en danger les employés des entreprises et les autres usagers à plusieurs reprises. La Municipalité a sollicité la gendarmerie pour que des contrôles soient effectués.

Cette partie du chantier devrait se terminer très prochainement.

Les différentes rues et villages situés de part et d'autres jusqu'à la Grand' Porte seront traités les uns après les autres d'ici la fin de l'année.

Il est utile de rappeler qu'aucun raccordement d'habitation ne peut être effectué pour le moment. Il faut attendre que l'ensemble des installations soient testées et que les postes de relèvement soient mis en service.

Chaque particulier concerné recevra le feu vert le moment voulu.



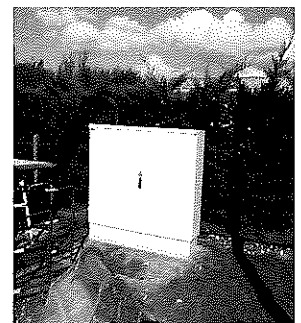
## Fibre

Deux armoires FTTH ont été installées sur la RD 114 dans le courant du mois d'août.

Elles desserviront l'ensemble de la commune.

Les dernières informations reçues de la part de l'opérateur Orange confirment le calendrier initialement prévu, à savoir un déploiement de la fibre vers les habitations d'ici la fin de l'année.

La Municipalité continue à suivre ce dossier de près.





## Effacement des réseaux



Les habitants de la Rétorie et Jarry ont enfin pu constater la disparition des poteaux et des lignes électriques et téléphoniques au terme d'un marathon inhabituel dans ce genre de projet.

C'est la première fois que des délais aussi longs sont constatés pour la réalisation de ce type de travaux. Cela est du en partie à une réorganisation au sein de l'entreprise chargée de leur réalisation.

Il reste néanmoins quelques finitions en ce qui concerne les réfections de chaussées et la dépose d'un ou deux supports, mais les choses seront réglées prochainement.

Les travaux sur la route de Beauchail ont été beaucoup plus conformes au calendrier établi.

La première phase s'est terminée avant l'été.

La dépose des lignes et des poteaux est prévue pour l'automne.

Comme elle s'y était engagée, la Municipalité a lancé les études d

## Voirie

De nombreux travaux de remise en état de la voirie ont été réalisés durant l'été.

Plus de 50 tonnes d'enrobé à froid ont été déposées sur les voies communales afin de préparer le programme de gravillonnage, appelé point à temps automatique qui consiste à enduire les parties réparées pour les rendre imperméables.

Aux Ablains et à Charmeneuil des réparations plus importantes ont été réalisées sous forme de purge. L'argile qui revient à la surface des chaussées et les déforme a été curé et remplacé par du calcaire compacté.



## Signalétique mairie

A plusieurs reprises, le manque de visibilité de la mairie sur la façade donnant sur la RD 114 avait été signalé.

Dans le style de celui qui existait déjà sur le côté, un panneau mairie et des supports de drapeaux ont été installés.

La façade est ainsi mise en valeur.

# NOUVELLES DE L'ÉCOLE...

## RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize Conseil d'école 3<sup>ème</sup> trimestre - Mardi 28 juin 2016

### Composition du conseil

Enseignants : Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ-SOUESME (PS/MS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) – Virginie GENEAU (enseignante CM1) – Blandine MOUNIER (Directrice Saint Vaize + CP) - Philippe NOCQUET (CE1) Représentants des parents d'élèves Saint Vaize : Sandrine SOULET TOMASI – Déborah RENIER Représentants des parents d'élèves Bussac : Cécile GAY – Tiphaine EMERIT – Gaëlle POMMÉ-CASSIEROU – Christelle MANUS – Emmanuelle DOUHAUD – Magali DELIOT – Marina ROUSSEAU Délégués départementaux de l'Education Nationale : Henri GAUCHER (DDEN Bussac) Mairies : Michel ROUX (Maire Saint Vaize) – Annie COURAUD (adjointe Saint Vaize) CDA : Sophie GODET (service éducation Enfance Jeunesse CDA de Saintes)

Excusés : Madame CHARPENTIER Sylvie (Inspectrice de l'Education Nationale) – Jean-Michel CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – Audrey LOGEAIS (complément de service Mme GENEAU) – Cassandra RAY (décharge de direction Bussac) – Christophe DOURTHE (Maire Bussac) – Josiane BRIAND (adjointe Bussac) – Monique BREGOWY (DDEN Saint Vaize) – Nathalie VINET (représentante Saint Vaize) – Alexandra WISNIEWSKI (représentante Saint Vaize)

### 1. Rentrée 2016 – 2017

#### Répartition

Effectifs : En Charente Maritime, forte baisse de la natalité, qui se traduit par la fermeture de 15 classes maternelles. Fortes baisses dans les écoles aux alentours :

Ex: 12 inscrits pour le moment en PS à Fontcouverte (au lieu d'une classe habituellement) ; 6 inscrits à Vénérand au lieu de 16 habituels, 13 départs de l'école à Ecoyeux (hors CM2) à cause du départ du crédit agricole ; effectifs en chute libre à Saintes dans les maternelles

Dans le RPI, nous nous en sortons bien car nous avons 31 départs compensés par 25 arrivées (et nous avons toujours quelques arrivées tous les étés). Avec beaucoup de maternelle ce qui nous a obligé à procéder à des changements.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
24	16	25	17	15	27	21	23

**Soit** : 65 élèves en cycle 1 ; 59 élèves en cycle 2 et 44 élèves en cycle 3

PS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE2	CE2/CM1	CM2
24	16 +10	15+ 8	9 +15	22	5 + 16	28
24	26	23	24	22	21	28
Mme Reigné-Souesme	Mme Le Moullec	Mme Mounier	Mme Ferrer	Mme Nosenzo	Mme Geneau	Mr Charrier

**Critères :** **GS** : autonomie (prévenu tôt pour organisation et la carte de bus)

**CP** : dates de naissance

**CE2** : Autonomie

**CM1** : Autonomie + certains élèves à séparer

Cette répartition n'est pas figée notamment dans l'hypothèse d'arrivées durant les vacances. Cependant, les classes de GS/CP et CP/CE1 resteront à Saint Vaize, seul le nombre d'élèves par classe pourra changer. Les élèves de PS – MS – GS (10) – CE2 – CM1 – CM2 seront à Bussac. Selon les arrivées les classes de CE2 – CM1 – CM2 pourront être quelque peu modifiées (double niveau ou non)

- **Equipe enseignante**

L'équipe ne change pas. Mme Geneau reprend à temps complet.

Mlle Ray qui assure la décharge de direction sera remplacée par Mme Lafaysse le jeudi.

- **Activités péri-éducatives (APE) et activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Rien ne change. Concernant les APE le tarif appliqué sera de 10 €/an.

- **Nouveaux programmes de l'école élémentaire**

A partir de la rentrée de septembre 2016 de nouveaux programmes pour l'école élémentaire entrent en vigueur. Ils ont été publiés au Bulletin Officiel du 26 novembre 2015.

## 2. **Projets pédagogiques**

St Vaize :

- Rencontre sportive avec l'école de Taillebourg : le 27 juin, nous sommes allés à Taillebourg pour une rencontre sportive sur le thème de l'orientation (5 ateliers différents ont été proposés sur la journée)/ transport pris en charge par la CDA (100 €)
- Liaison GS/CP : le 28 juin les GS et les MS qui vont être scolarisés à Saint Vaize l'année prochaine en GS sont venus à l'école de Saint Vaize (jeux, pique-nique, lecture des CP)
- Sortie de fin d'année le 30 juin : « les jardins respectueux » à Chateaubernard. Des ateliers sur le jardin seront proposés : une visite guidée du jardin pour comprendre la notion de « jardin respectueux », le jeu de l'oie du pote « âgé » de la cagouille (découverte sensorielle et ludique du potager), Land Art (création d'une œuvre collective éphémère grâce aux matériaux de la nature). Nous remercions l'APE pour sa participation financière de 300 € à cette sortie / transport pris en charge par la CDA (251 €)

Bussac :

- CE2/CM1 : Estuaire à Saint Georges de Didonne :180 euros à la charge de la coopérative scolaire / 365 euros transports par le conseil départemental
- PS/MS/GS : Château de Crazannes : 531 euros pour les entrées / 171 euros pour le transport ( CDA)
- CM2 : Sortie aux musées rochelais (Bunker, automates et musées des miniatures) : 351 euros pour les entrées et 389 euros de transport pris en charge par la CDA.

Sur 1 062 euros d'entrées qui seraient revenues à la COOP, l'association des parents d'élèves nous a fait un don de 500 euros.

Bus liaison GS/CP : 124 euros par la CDA

Entrées au Gallia : 2,50 par élèves concernés pris en charge par la CDA soit 207 euros (cela concerne 3 classes donc trois bus à 90 euros pris en charge par la CDA)

Saint Vaize / Bussac : Fête du RPI du 24 juin 2016 « les jardins extraordinaires »

Nous tenons à remercier très chaleureusement la Compagnie Coyote Minute qui nous a permis de mener à bien un superbe projet d'une année qui a eu pour finalité une présentation de nos « jardins extraordinaires » lors de la fête de l'école. Nous remercions également l'APE qui a redoublé d'efforts afin que cette fête soit réussie.

### **Budget – coopérative scolaire et crédit CDA**

Crédit CDA : le budget pour l'année 2016 a été voté, il est de 41 € par enfant + 81 € par classe. Soit environ 5685 € de budget pour l'école de Bussac et 1884 € pour l'école de Saint Vaize. En ce qui concerne les sorties pédagogiques et le transport le budget est de 9€ par élève et par an + 1 transport gratuit par classe dans la CDA. Le budget abonnement est de 200 € pour l'école de Bussac et de 110 € pour l'école de Saint Vaize.

Nous sommes contraints de demander à nouveau aux parents de fournir une partie du matériel scolaire (liste fournie aux élèves). Les circulaires à ce sujet : **Circulaire du 15 octobre 1962 / Circulaire n°82-367 du 27 août 1982 / Circulaire du 11 juin 2015**

Le projet « école numérique » va permettre d'équiper l'école de Saint Vaize d'une valise contenant 10 netbooks (mini-ordinateurs)

Coopérative scolaire :

Bussac : Environ 930 euros reviennent à l'école ; manque une facture pour retraitage et certains chèques n'ont pas été encaissés). Les comptes ne sont pas bouclés, le montant exact sera donné à la rentrée.

Saint Vaize : environ 500 €. Les comptes ne sont pas clôturés.

### **Travaux et équipement**

Saint Vaize : demande d'un portail à ouverture commandée à distance (plan vigipirate + élèves restant seuls lorsque l'enseignant doit aller ouvrir) / meubles à monter pour la rentrée

Bussac : Une liste de travaux sera donnée à la mairie

### **Sécurité et hygiène**

Nous sommes toujours en plan vigipirate.

Alerte incendie et PPMS réalisés.

### **2. Points divers**

- restauration scolaire : une augmentation des tarifs de la restauration scolaire est prévue pour la rentrée 2016 (repas et goûter). Les parents seront informés à la rentrée.

- demande de la part de parents à la CDA : la personne qui s'occupe du bus le matin peut-elle refuser de faire monter un enfant avec pour motif qu'il se comporte mal dans le bus? Sophie Godet répond que non et qu'en cas de problème il faut en informer la directrice de l'accueil périscolaire. Cependant, il est précisé qu'il y a des règles à respecter dans le bus de la part des enfants.

- répartition des élèves dans les classes : les parents auraient aimé être conviés à une réunion d'information avant l'affichage des classes. Les enseignants précisent que cela ne se fait pas d'habitude et que cette décision est prise en conseil des maîtres. Cependant il est précisé que les parents peuvent à tout moment contacter les enseignants pour toute interrogation concernant cette répartition.

Si cette problématique se représente pour l'année scolaire 2017 – 2018, nous informerons les représentants de parents d'élèves afin que les informations circulent mieux.

- transport RPI : le coût du transport entre les 2 écoles du RPI sera pris en charge par les mairies pour l'année scolaire 2016 – 2017

# Une Fête de fin d'année à St Vaize :

Les « jardins extraordinaires » des 2 écoles, projet accompagné tout au long de l'année par la Compagnie Coyote Minute.



## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE...

### Les petits rappels

- Vous pouvez nous joindre au **06.86.52.97.40**
- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire, et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces heures ! Les retards sont désormais facturés.



### Un aperçu de la répartition TAP pour 2016/2017

Salles/lieux des activités	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Salle de motricité	Sports co (maternelles)	Eveil musical (maternelles)		Kin ball (élémentaires)
Salle polyvalente (bas)	Tennis de table (élémentaires)	Hip-hop (élémentaires)		
Classe CM2			Échecs (élémentaires)	
RASED	Mosaïque (élémentaires)	Paper toy (élémentaires)	Atelier éco-nature (élémentaires)	Environnements (élémentaires)
Classe petite section				Sciences ludiques (maternelles)
Parking de la salle polyvalente			Roller (élémentaires)	

# FOYER RURAL

## Le mot de la présidente

Je vous l'avais annoncé dans le précédent Bussac-Info : Les activités du Foyer Rural ont été nombreuses lors du printemps 2016.

En avril, il y eut d'abord la course cycliste organisée conjointement avec le cyclo club de Vervant et la municipalité. Le spectacle a été assuré par tous ces jeunes dont c'était la première sortie de l'année et qui voulaient montrer « ce qu'ils avaient dans le ventre ». Je souhaite que nous puissions supporter bientôt un(e) jeune Bussacais(e) dans cette épreuve : cela ajouterait du « peps » à cette manifestation.

Puis au mois de mai, au milieu de tous les ponts, s'est glissé un tournoi de tennis de table : les pongistes, emballés par leur nouveau matériel, nous ont démontré qu'ils savaient s'en servir, et comment !...En même temps, les adeptes de la remise en forme se sont vus doter de nouveaux appareils de musculation.

Le Foyer Rural a continué à investir : une nouvelle plancha, nécessaire pour ce qui nous attendait en juin, afin d'assurer les restaurations rapides des fêtes de plein air.

Celle du 5 juin, pour la brocante, a été satisfaisante : comme toujours, avec une soixantaine d'exposants. L'ambiance a été bonne : beaucoup de visiteurs mais tous n'achetaient pas. Même les prix bradés ne tentent pas les chômeurs et ceux qui n'ont que le minimum.

Le 11 juin pour la randonnée semi nocturne, l'ambiance était au beau fixe : plus de 600 marcheurs ont mis de l'animation dans les petits chemins de Bussac. La renommée de cette manifestation commence à se faire sentir dans les communes environnantes, surtout pour la qualité et la diversité des points restauration. Un grand merci aux assistantes maternelles et leurs époux pour leur travail et leur organisation.

Le bilan à peine bouclé, il nous a fallu, avec la municipalité, penser à la fête de l'été, organisée en soirée. Les familles étaient venues pour applaudir les marionnettes, les petits pour grimper sur les structures gonflables, en attendant le pique nique, bien assis autour des petites tables. A la nuit tombée, Claude Mongne a fait jaillir le feu d'artifice, sans discontinuer pendant plus d'un quart d'heure.

Et en juillet, le Rallye de Saintonge nous a retrouvés sous le tivolì en bas de Montvolland pour tenir la buvette et assurer la vente de sandwiches. A ce jour, je n'ai pas la recette exacte de cette journée, mais les animateurs m'ont dit que les trois tonneaux de bière avaient été vidés.

Le bilan de cette année 2015-2016 est dans l'ensemble positif, tant moralement que financièrement. Il est même légèrement excédentaire, malgré les achats qui ont été faits à la demande des sections pour leurs différentes activités. Cependant, avec le début de la nouvelle année associative 2016-2017, cette réserve va être sérieusement écornée par l'achat, à la fédération, des quelques 250 adhésions pour nos participants. Si vous voulez savoir à quoi servent vos cotisations et les bénéfices sur les manifestations, je vous invite à assister à votre Assemblée Générale qui se tiendra le 23 septembre à 20 heures à la salle municipale (si cette AG a déjà eu lieu, vous pouvez toujours avoir tous ces renseignements auprès des responsables, ou mieux, auprès de notre trésorier général : Mr Menaud).

Nous prévoyons de garder les mêmes manifestations pour l'année prochaine, à savoir dans l'immédiat : le 9 octobre : vide dressing d'automne ; le 20 novembre : le 1er marché de l'avent pour lequel nous cherchons toujours quelques participants.

Pour écouter et étudier toutes nos idées nouvelles, vos remarques et vos suggestions, je vous rappelle que les membres du bureau se réunissent tous les premiers lundis de chaque mois.

Pour terminer, je vous conseille de prendre le plus vite possible, vos cartes d'adhérents auprès de vos responsables d'activités, afin que votre assurance soit effective dès le 1er septembre 2016.

Et surveillez bien vos boîtes aux lettres et autres publicités en bord de route, les flyers vous avertiront des modalités des prochaines manifestations.

Bonne rentrée à tous.

**Janine CASTILLON**

37

## Sections et leurs responsables :

<b>BOUGE TON CORPS</b>	Sophie COURBARON	<a href="mailto:f.courbaron@yahoo.fr">f.courbaron@yahoo.fr</a> 06 29 31 29 17	
<b>CREA BRICO DECO</b>	Brigitte GAILLARD		41 chemin des pins
	Jany QUEYROI	05 46 91 82 04	7 allée de Rochefollet
<b>COLLECTE BOUCHON</b>	Jocelyne JOIGNIER	06 62 25 02 42 05 46 74 67 11	29 chemin de grand village
<b>ECHECS</b>	Alain METEREAU	05 46 74 99 67 07 87 61 62 45	
<b>FOOT</b>	Jean Pascal POITIER	<a href="mailto:benharfal@live.fr">benharfal@live.fr</a> 06 82 20 48 84 05 46 74 60 74	3 allée des chaumes
	Jean Claude RENGEAR	06 70 21 43 83	12 chemin de la sablière
<b>GYMNASTIQUE</b>	Anne NAVARRO	<a href="mailto:navarro-anne@orange.fr">navarro-anne@orange.fr</a> 06 80 08 13 24 05 46 95 02 80	20 chemin du vieux bourg
<b>JEUX DE SOCIETE</b>	Evelyne BOULART	05 46 96 63 56 06 20 67 49 77	Les Deux
<b>JUMELAGE</b>	Corinne MONGET	<a href="mailto:corinne-monget@laposte.net">corinne- monget@laposte.net</a> 06 63 94 08 63 05 46 93 24 02	28 rte de la Sauzaie FONTCOUVERTE
<b>MARCHE RANDO</b>	Claude MONGNE	<a href="mailto:randobussac@laposte.net">randobussac@laposte.net</a> 05 46 96 30 35	6 chemin de la petite fosse Les Deux
<b>REMISE EN FORME</b>	Françoise PLANET	05 46 74 26 62	
<b>TENNIS</b>	Solange HEQUET	<a href="mailto:solange-&lt;br/&gt;hequet@wanadoo.fr">solange- hequet@wanadoo.fr</a> 06 74 08 49 66	115 rte val de Charente
<b>TENNIS DE TABLE</b>	Gérard PASTUREL	<a href="mailto:gedpastu@yahoo.fr">gedpastu@yahoo.fr</a> 07 81 46 83 14 05 46 92 22 06	4 chemin des Maillaux



L'Assemblée générale du Foyer, le 16 juin



## ACTIVITES DES SECTIONS

### **Section Gymnastique : Attention changement d'heure et de jour :**

Les cours auront lieu **le mardi et le jeudi de 19h à 20h**

Le cours de **mardi** animé par **Éric Martinet** : il fait faire du renforcement musculaire, des abdominaux et du gainage. Le cours du vendredi est déplacé au **jeudi** : nous travaillons plus l'équilibre, la mémoire et les jeux de ballons, cerceaux, balles et autres accessoires.

C'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons ces 2 soirs et nous espérons partager ce bon moment avec de nouvelles adhérentes. Les inscriptions se font directement à la salle de motricité de l'école.  
Anne NAVARRO

### **Section Echecs**

Cette activité reprendra le vendredi 09 septembre 2016, dans **la salle des associations** et se déroulera de **16h à 18h**.

### **Section Tennis de table**

**Séances le LUNDI et MERCREDI**

En Mai dernier, nous avons terminé la saison avec le tournoi de printemps (en double à la mêlée) où se retrouvaient adversaires des précédentes rencontres associés ensemble pour la bonne cause. Le but de ces rencontres était d'associer un joueur moyen ou d'un niveau plus faible à un joueur confirmé. Un énorme succès grâce notamment aux 30 acteurs venant des foyers ruraux côtoyés cette année à l'occasion des différents tournois. En super forme cette année : Nolwenn Maurin est arrivée en finale avec Arthur Viguier de Sablonceaux.

Tous ont été récompensés par des coupes, trophées, challenges, médailles accompagnés de cadeaux offerts par des sponsors fidèles que nous remercions énormément et en particulier ceux de Bussac pour leur soutien . Sans oublier aussi les membres du bureau de notre Foyer Rural mais aussi les représentants des autres sections.

Une nouvelle fois un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.



Gérard PASTUREL

Et Paul PIMIENTA

**REPRISE DE LA  
SAISON  
2016/2017 :  
LUNDI 12 à  
partir de 18h**

### **Boule Bussacaise**

**Samedi 5 Novembre 2016 à 20H** : LOTO organisé par la Boule Bussacaise à la salle Municipale. Ouverture des portes à 19H45. De nombreux lots à gagner. Buvette - Crêpes – Tombola

## **Section Jeux de cartes et Société**

**Reprise : JEUDI 1 SEPTEMBRE à 14 heures**

Je prends la responsabilité de la section jeux de cartes et société suite à la disparition prématurée et brutale de Josiane Tagot. Merci à Micheline d'avoir assuré durant quelques mois.

Comme chaque année, nous avons terminé la saison par un repas commun en compagnie des conjoints pour certains. Cette année c'était dans un restaurant asiatique, nous étions une vingtaine.

Vous pouvez nous rejoindre et vous détendre avec nous chaque jeudi de 14 h à 18 heures ; nous vous proposerons de jouer, ou rejouer aux cartes (belote, tarot, rami etc...) ou bien aux jeux de société (rummikub, scrabble, triomino etc...) nous nous adaptons à chaque fois pour former des équipes afin que chacun trouve plaisir à jouer. Les fous rires ne manquent pas.

Vers 16 heures nous faisons une pause goûter.

Seule la carte d'adhérent au Foyer Rural est indispensable. Elle est valable pour toutes les sections.

Au plaisir de vous compter parmi nous.

Evelyne BOULART

## **Section Créa-Brico**

Connaissez-vous « CREA-BRICO » ?

Venez découvrir et participer à nos ateliers **le mardi de 14h30 à 18 heures dans la salle des associations.**

Pas de contraintes, vous y ferez ce qui vous plait : couture, tricot, gravure sur verre et bois, pliage et découpage de papiers, ceci n'est qu'un échantillon, nous sommes aussi à l'écoute pour de nouveaux projets.

Lors de cet après-midi, rien n'est imposé, ni les horaires ni les activités, c'est au choix de chacune, pas de professeur, pas de notes, on est juste là pour un moment de convivialité.

Notre section fonctionne le plus possible sur le recyclage plutôt que sur l'achat de matériel neuf, c'est dans cet objectif que nous sommes preneuses de coupons de tissus, de laine et surtout fournitures de mercerie (fil, cotons à broder, galons, perles, élastiques et autres .....). Nous recherchons aussi des chutes de contreplaqué fin (5 mm à 1 cm). Merci d'avance pour vos dons.

Comme l'an passé nous vous proposerons nos réalisations lors du « Marché de l'Avent » qui se déroulera à la salle des fêtes de Bussac le 20/11/2016.

## **Section Rando**

BILAN de la saison 2015-2016:

129 adhérents, 42 marches hebdomadaires, 3 sorties trimestrielles, 1 séjour d'une semaine

1er trimestre: 1052 marcheurs

2eme trimestre: 527 marcheurs (mauvais temps ...)

3eme trimestre: 703 marcheurs

1ere sortie dominicale: 25 marcheurs à Talmont ; 2è sortie à Dampierre sur Boutonne, 31 marcheurs et 3è sortie à l'île Madame : 29 marcheurs.

\* Séjour d'une semaine à Montagnac (près de Montpellier): 46 participants.

\* Assemblée Générale de la section le 16 Juin avec 60 personnes présentes suivie d'un repas au restaurant des Chênes Verts (St Savinien) pour 46 personnes.

\* 4 Juillet: dernière rando de l'année à Chaniers suivie d'un repas au restaurant "Les terrasses du Bac" tout au bord de la Charente, 44 convives).

\* SORTIE Île Madame : dimanche 19 Juin, 9h, rendez-vous sur le parking de Port des Barques. Cette île, située à l'embouchure de la Charente, est la plus calme, la plus sauvage et la plus petite (75ha) des îles charentaises. Depuis le continent, on y accède par la Passe aux Boeufs, tombolo de galets et de sable, tout à fait naturel, uniquement à marée basse. On arrive sur l'île à la Pointe de Surgères. On emprunte alors un chemin piétonnier qui fait le tour de l'île en passant devant la fameuse croix de galets des Prêtres Réfractaires.

Ce chemin offre une vue panoramique sur les îles et les forts de la côte charentaise. Au point culminant (18m) de l'île, se dresse le fort qui domine l'estuaire et qui a été construit pour compléter les ouvrages défensifs de cet estuaire

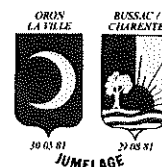
. Là, Anne, une charmante guide de l'Office du tourisme de Port des Barques, nous attendait pour nous faire visiter l'ensemble des bâtiments (casemates et fort) et nous raconter toute l'histoire et la vie de cet étonnant ensemble. Jusqu'à son rachat en 2007, par le Conservatoire du Littoral qui oeuvre désormais pour sa mise en valeur. Le circuit nous conduisit ensuite à la Ferme Aquacole (récemment reconstruite sur une zone ... moins inondable). Et retour vers la Passe aux Boeufs en admirant les beaux carrelets et en croisant les pêcheurs de berniques et autres coquillages. Vers 13h, pique-nique convivial autour d'un buffet bien garni et animé des commentaires, quelques-uns sur la visite et tous les autres sur les nombreux plats et recettes à déguster. Le soleil étant de la partie, la journée s'acheva comme elle avait commencé: dans la bonne humeur.

Pas de Randonneurs occasionnels ; En septembre, ceux qui le souhaitent peuvent pique niquer à l'issue de la randonnée.

Penser à : Etre à l'heure et bien chaussé, rester groupé et marcher à droite sur le bitume ; emporter de l'eau et ne pas polluer avec les débris

Jours	Heures	Lieux de RV		Randonnées
Lundi 26 sept	9 h	Crazannes	Aire de la Pierre	Les trois châteaux
Lundi 03 oct.	14 h	La Chapelle des Pots	Salle des fêtes	Le sentier des Potiers
Lundi 10 oct.	14 h	Archingeay	Parking église mairie	Circuit des Fontaines
Dimanche 16 oct.		Sortie trimestrielle ; informations ultérieures		
Lundi 17 oct.	14 h	Burie	Parking mairie	Abbaye de Fontdouce
Lundi 24 oct.	14 h	Le Douhet	Château	Fontaines Romaines
Lundi 31 oct.	14 h	Ste Même	Eglise	Chez Saunier
Lundi 07 nov	14 h	Le Douhet	Route de chez Lanté	Chez Siquet Les Deauds
Lundi 14 nov.	14 h	Agonnay	Eglise	Les chaumes de Sechebec
Lundi 21 nov.	14 h	Pessines	Parking mairie	Circuit des Chênes
Lundi 28 nov.	14 h	Annepont	Ancienne mairie	Vallon de la Rutelière
Lundi 05 déc.	14 h	Paille	Stade	Le camp romain
Lundi 12 déc.	14 h	Vénérand	Stade	Le bois des forts
Lundi 19 déc.	14 h	Bignay	Cimetière	Le bois du Pible





### **Le mot du comité de jumelage Bussac-Oron**

**Chers amis Bussacais,**

Après un été bien chaud qui nous a tous un peu endormi, voici une nouvelle saison qui commence avec son lot de manifestations pour notre section. Dès le 9 octobre, nous vous attendons nombreuses et nombreux à notre vide dressing, le moment pour vider ses armoires ou faire du shopping à moindre coût, dans une ambiance toujours amicale. Puis l'année s'amorcera au fil des réunions pour préparer nos autres animations : loto, brocante... avec en point d'orgue la semaine d'échange qui nous emmènera en Suisse où nos amis d'Oron nous accueilleront pour le jumelage. Nous comptons toujours sur tous pour de nouvelles idées de programmations ludiques et rassembleuses. Bonne rentrée à tous !

La présidente Corinne MONGET

### **Le mot du comité de jumelage Oron-Bussac**

**Chers amis Bussacais,**

Nous avons tenu la tonnelle lors de notre fête nationale du 1<sup>er</sup> août. Après la partie officielle, nous avons servi l'apéro offert par la Commune d'Oron aux quelques 500 personnes présentes. Les gens avaient aussi droit à une saucisse grillée. Le soleil et la chaleur nous accompagnaient et un orchestre a mis de l'ambiance jusque tard dans la nuit.

Deux semaines plus tard, nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe folklorique Aunis et Saintonge qui se rendait à Menzingen dans le canton de Zoug pour un festival folklorique international. Ils ont passé une nuit chez les jumelés suisses. Nous avons partagé trois repas tous ensemble sous une cantine et la raclette du soir laissera très certainement un souvenir mémorable chez tout le monde. Fromage succulent racé par nos trois spécialistes (Jean-Louis, Christian et Nino) et le clos d'Oron, petit blanc sec bien apprécié par nos amis français ! Après le petit-déjeuner, il a bien fallu nous séparer tout en se promettant mutuellement de nous retrouver à Saintes.

Je rappelle que notre broche annuelle est fixée au 25 septembre et notre brisolée le 28 octobre. Dès le 3 octobre, un comité élargi se mettra au travail pour préparer la venue de nos amis bussacais du 30 juillet au 5 août 2017 lors de la semaine de jumelage en Suisse.

Cordiales salutations !

Guy, le président



# REVUE DE PRESSE OLYMPIQUE

Une revue de presse en forme d'hommage à un grand champion bussacais : **Joris Daudet**



## LE PIÉTON

Déplorait, hier, l'absence de banderole à Saintes pour soutenir Joris Daudet. C'était sans compter sur les habitants de Bussac-sur-Charente, où vit la mère du champion de BMX. Amis et supporteurs du champion avaient en effet orné la vitrine de l'épicerie du village d'une affiche en bleu, blanc et rouge où l'on pouvait lire : « Joris Daudet, tous les Bussacais t'encouragent... » Une belle preuve de soutien au sportif, reparti bredouille des Jeux Olympiques.

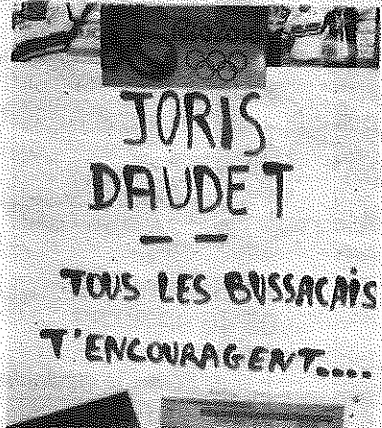
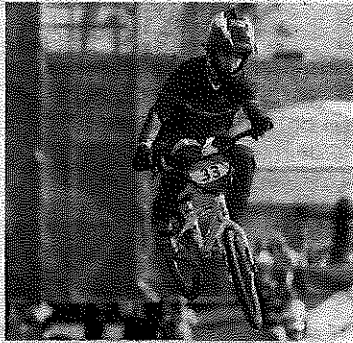


PHOTO DR

### BMX

## Joris Daudet est maudit



Joris Daudet. PHOTO AFP

Joris Daudet, champion du monde en titre, a été sorti sur chute, hier, dès les quarts de finale du BMX messieurs des JO de Rio, fatals également au champion olympique sortant, le Letton Maris Strombergs. Ces quarts de finale se sont avérés une véritable hécatombe pour les Français. Amidou Mir et Jérémy Rencurel, les deux autres

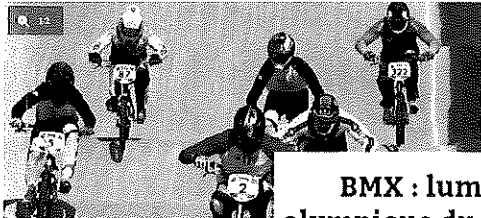
« Bleus », ont également chuté et ont été éliminés à ce stade de la compétition.

« Je pense que c'était un jour sans », a déclaré Daudet, deuxième de la première manche de sa série avant de chuter dans la deuxième manche. « J'ai pris un coup de vent dans la deuxième bosse et je n'ai pas voulu prendre de risques. Mais un autre concurrent m'est entré dedans ». Blessé à un coude, le Saintais a pris le départ de la troisième manche mais n'a pas insisté : « J'ai senti dès le départ que ça n'allait pas tenir ».

Le double champion du monde (2011, 2016) avait également échoué à accéder à la finale voici quatre ans aux JO de Londres (sorti en demi-finales).

Seule Manon Valentino (Stade Bordelais) défendra les chances françaises dans le BMX dames.

### JO - BMX. Joris Daudet veut rouler sur l'or



## BMX : lumière sur le destin olympique du saintais Joris Daudet

FLU 016 31021301 ANS 016 42301 PH AUTO LE BENEVOLE

COMMENTAIRE



Joris Daudet, ici lors des championnats du monde de BMX 2014, à Rotterdam, courra aux JO de Rio du 17 au 20 août. PHOTO AFP

Jean-Christophe Tricard accompagne le Saintais Joris Daudet aux Jeux, la semaine prochaine à Rio.



Après la défaite de Joris Daudet, l'émotion est descendue d'un cran parmi les supporteurs.

## Des larmes dans la bière

AMBIANCE Hier, les supporteurs de Joris Daudet ont assisté à sa chute puis à son aban

Le premier venu en Bussac sup- porteur de Joris Daudet, des années à la Grande Orge, pour la bière première épicerie olympique de BMX de la commune. Il a tout de même tenu à s'égarer pour la 7<sup>e</sup> manche mais n'a pu la terminer.

Frank Buisson, le seul pre- mier entraineur du sport, était présent hier soir. Jurement, il est déçu : « C'est le seul bon qu'il n'a pas. Ce n'est pas une course pour



Après la chute de Joris Daudet, les supporters ont assisté à son aban

SUD OUEST Mardi 28 Juin 2016

Saintes Agglo - Saintes

BUSSAC-SUR-CHARENTE

# Les élus se sont prêtés au jeu

En cette belle soirée d'été de samedi, la municipalité avait convié la population à faire la fête avec des attractions pour petits et grands. Deux gigantesques structures gonflables, des jeux en bois grandeur nature, une bivouac avec restauration attendaient les convives, tandis que le DJ Mathieu Chauvet animait le bal populaire.

Josiane Briand, adjointe au maire et responsable de la commission culturelle, a restructuré la fête de la musique du 21 juin avec un nouveau concept à la mode bussacaise, la fête de l'été.

Ainsi, cette année, la commission culturelle et le foyer rural ont ajouté une touche exceptionnelle à cette fête où l'on a pu rencontrer de nombreux intervenants tels que la compagnie Coyote Mante, dirigée par Bruno Soulet qui a travaillé toute l'année pour les écoles de Saint-Vaite et Bussac-sur-Charente, sur le thème des jardins extraordinaires. Elle a décidé de se joindre à la fête en proposant des contes pour petits et grands, mais aussi l'histoire de « Romeo et Juliette » revisité sur un plateau de cinéma et spécialement adaptée pour la circonstance. Un Romeo a été choisi dans le public, ainsi que sept autres spectateurs, pour évoquer ce drame intemporel.

Jean-Claude Rengard et dix bénévoles du foyer rural s'affairaient derrière l'événement de barbecue pour servir les convives. Un foyer rural qui, cette année, s'est aussi investi dans un feu d'artifice dont Claude Mongne



Assisté de Josiane Briand et de Bruno Soulet, Christophe Dourthe joue le metteur en scène de la Fête de l'été.

était l'artificier. Pierre-Thomas et Gabe Corbin, avec leur père, ont proposé un jeu de rôle avec un thème de la fête de l'été. Une section « Créa Bio » a été créée par Jani Dourthe, présentée leurs œuvres de couture, de gravure sur verre ainsi que de broderie.

Christophe Dourthe, maire de la commune, s'est prêté au jeu du

metteur en scène. La crise : la population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

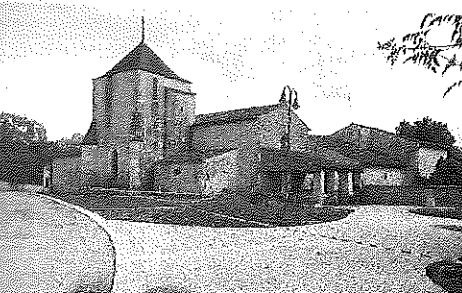
Lire en page 5

BUSSAC-SUR-CHARENTE  
Festivals, un succès toujours renouvelé



Les allées situées devant l'église étaient malades, ils ont été abattus. D'autres arbres seront plantés de part et d'autre de l'allée

## Les abords de l'église rénovés



Les allées situées devant l'église étaient malades, ils ont été abattus. D'autres arbres seront plantés de part et d'autre de l'allée

La mauvaise saison, les vieux murs de l'église Notre-Dame pressent l'heure de l'entretien dans l'attente de la saison estivale. Les travaux de rénovation de l'édifice et ne parlons pas de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les élus bussacais planifient sur le sujet depuis plusieurs mois de temps, mais les budgets ont été réduits. Une solution est finalement apparue : dans ce lieu de culte, les travaux de rénovation de l'édifice ont été financés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les travaux de rénovation de l'édifice ont été financés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les travaux de rénovation de l'édifice ont été financés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

**L'Angérien** libre  
120 €  
VENDREDI 17 JUIN 2016 N° 4557  
Hédonisme d'informations régionales  
Bussac-sur-Charente  
**Le charme opère...**



Bussac-sur-Charente ne connaît pas la crise : sa population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

Christophe Dourthe, maire de la commune, s'est prêté au jeu du metteur en scène. La crise : la population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

Christophe Dourthe, maire de la commune, s'est prêté au jeu du metteur en scène. La crise : la population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

Christophe Dourthe, maire de la commune, s'est prêté au jeu du metteur en scène. La crise : la population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

Christophe Dourthe, maire de la commune, s'est prêté au jeu du metteur en scène. La crise : la population augmente régulièrement. Il faut dire que la belle a des trous en milieu rural : des commerces et de nombreux activités, un cabinet médical très complet, une vie associative dynamique... Et du même coup, plein de projets...

**Jean Danlaud**  
Donner de son temps



Jean Danlaud est un homme discret. Sans faire beaucoup de bruit, il a fait beaucoup de choses. Il est resté trois ans à la tête de la commune de Bussac-sur-Charente. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans.

Jean Danlaud est un homme discret. Sans faire beaucoup de bruit, il a fait beaucoup de choses. Il est resté trois ans à la tête de la commune de Bussac-sur-Charente. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans.

Jean Danlaud est un homme discret. Sans faire beaucoup de bruit, il a fait beaucoup de choses. Il est resté trois ans à la tête de la commune de Bussac-sur-Charente. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans.

Jean Danlaud est un homme discret. Sans faire beaucoup de bruit, il a fait beaucoup de choses. Il est resté trois ans à la tête de la commune de Bussac-sur-Charente. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans.

Jean Danlaud est un homme discret. Sans faire beaucoup de bruit, il a fait beaucoup de choses. Il est resté trois ans à la tête de la commune de Bussac-sur-Charente. Il a été maire de la commune de Bussac-sur-Charente pendant trois ans.

# Bussac-sur-Charente

Adossé au majestueux fleuve Charente, le village de Bussac-sur-Charente a connu un important développement démographique. Sa situation géographique, son patrimoine, son glorieux passé (Vercors y a écrit « le silence de la mer », le peintre Gustave Courbet a séjourné à Port-Berteau) constituent autant d'atouts.

## Christophe Dourthe, maire

Un développement harmonieux

Le budget des communes de Bussac-sur-Charente est de 1,3 million d'euros. Le budget des communes de Bussac-sur-Charente est de 1,3 million d'euros. Le budget des communes de Bussac-sur-Charente est de 1,3 million d'euros. Le budget des communes de Bussac-sur-Charente est de 1,3 million d'euros.

**Christophe Dourthe** depuis 2001.  
Maire de Bussac-sur-Charente depuis 2001.  
Maire de Bussac-sur-Charente depuis 2001.  
Maire de Bussac-sur-Charente depuis 2001.

**S  
E  
R  
V  
I  
C  
E  
S**

**ASSISTANCE  
ADMINISTRATIVE**

Nathalie PERON  
Tous travaux de secrétariat  
particuliers, étudiants, PME,  
artisans, associations...  
06 72 10 20 77

**COIFFURE MIXTE**

Françoise PLANET  
Avec ou sans rendez-vous  
148 route du Val de Charente  
05 46 74 26 62

**JCVASION**

Le service à votre domicile  
pour votre camping-car  
06 73 96 73 93  
jcvasion@gmail.com

**MENAUD CHRISTIAN**

SD Immobilier  
06 37 75 14 72 - 05 46 97 83 36  
christian.menaud@nordnet.fr

**MO JARDIN**

Tonte, taille, plantation,  
débroussaillage, désherbage  
06 72 94 49 94

**TC MOTORS**

Réparation entretien  
moto - quad - scooter  
matériel espaces verts  
75b chemin de Charmeneuil  
06 86 67 78 14

**ASSISTANCE DE VIE  
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE  
Toilette, aide aux repas, ménage,  
repassage,  
démarches administratives  
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

**FOREVER LIVING.RF  
la santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE  
Distributeurs agréés  
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15  
jacky.page123@orange.fr  
leader-bien-etre1@orange.fr

**GUERISSEUR**

Marc Benoît DAVIGNON  
35 chemin des Grands champs  
06 81 72 25 74

**INFIRMIERE**

Patricia MARKO-LOSSON  
Soins à domicile et sur RDV au  
cabinet 1 allée des Chaumes  
05 46 93 98 79

**INFIRMIER LIBERAL**

Thierry THIBAudeau  
34 chemin des Grands Champs  
05 46 93 44 00

**INFIRMIERE**

Marilyne VIEUILLE  
44 chemin des chagnauds  
05 46 93 07 74

**NATATION**

Christian NICAUD  
Cours de natation et d'aquaphobie  
6 chemin des Quartiers  
06 85 34 54 03

**PEDICURE - PODOLOGUE**

Francis BASQUIN  
Diplômé d'Etat  
sur rendez-vous et à domicile  
1 allée des Chaumes  
05 46 96 74 87

**PONEY CLUB  
LE FER A CHEVAL**

Cours, stages, promenades  
8 chemin des Motillons  
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

**REFLEXOTHERAPEUTE  
Des 2 mains**

Valérie LE JEAN  
Stimulation palmaire, plantaire,  
auriculaire, faciale, dorso-  
cranienne  
1 allée des Chaumes  
RDV au 07 50 31 67 78

**THERAPIES BREVES  
COACHING**

Marie-Claire BRILAC HAZART  
Développement personnel et  
gestion du stress, consultations  
individuelles, couples, ados  
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

**S  
A  
N  
T  
E  
  
B  
I  
E  
N  
-  
E  
T  
R  
E  
  
L  
O  
I  
S  
I  
R  
S**

